



RAPPORT

ANNUEL

2024



PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

LE MOT DU PRÉSIDENT

Pour la troisième année consécutive, la production d'ordures ménagères est en baisse atteignant ainsi 119 kg / habitant, soit en réduction de 6 kg par rapport à 2023. Parallèlement, les quantités de recyclables collectées ont poursuivi leur progression et enregistré pour 2024 une nouvelle hausse de 4 kg / habitant.

Ces résultats honorables, en adéquation avec les objectifs nationaux, témoignent de l'engagement des habitants du territoire en faveur de la réduction de la production de déchets. Le développement du compostage à la source, visant à détourner les biodéchets encore présents dans les ordures ménagères, a contribué également à cette réduction.

S'agissant des déchets apportés en déchèterie, ils ont enregistré une évolution de 36 kg / habitant, soit une production totale de 290 kg / habitant, composée à plus de 60 % par des apports de végétaux et de déchets non valorisables (tout-venant). Cela peut s'expliquer notamment par une année particulièrement pluvieuse favorisant les repousses, mais aussi concernant les déchets non valorisables, par les crues de mars qui ont provoqué d'importants dégâts matériels.

En termes de prévention, première étape dans le processus de la gestion des déchets, l'année 2024 aura notamment été marquée par l'arrivée de nouveaux outils innovants pour sensibiliser l'ensemble des acteurs et le lancement d'une étude ayant pour objectif principal de faire des déchèteries des lieux de prévention et de réemploi.

ENSEMBLE poursuivons nos efforts pour
réduire et transformer les déchets
des uns en ressources
pour les autres !

Patrick ROYER,
Président du SIMER



SOMMAIRE

4

LE TERRITOIRE

5

LA GOUVERNANCE

6

BILAN DES TEMPS FORTS ET DES ACTIONS MENÉES EN 2024

8

LA PRÉVENTION EN ACTIONS



12

LES INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT



36

SYNTHÈSE DES FLUX COLLECTÉS ET TRAITÉS



38

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS



52

LE BILAN SOCIAL



56

PROJETS 2025

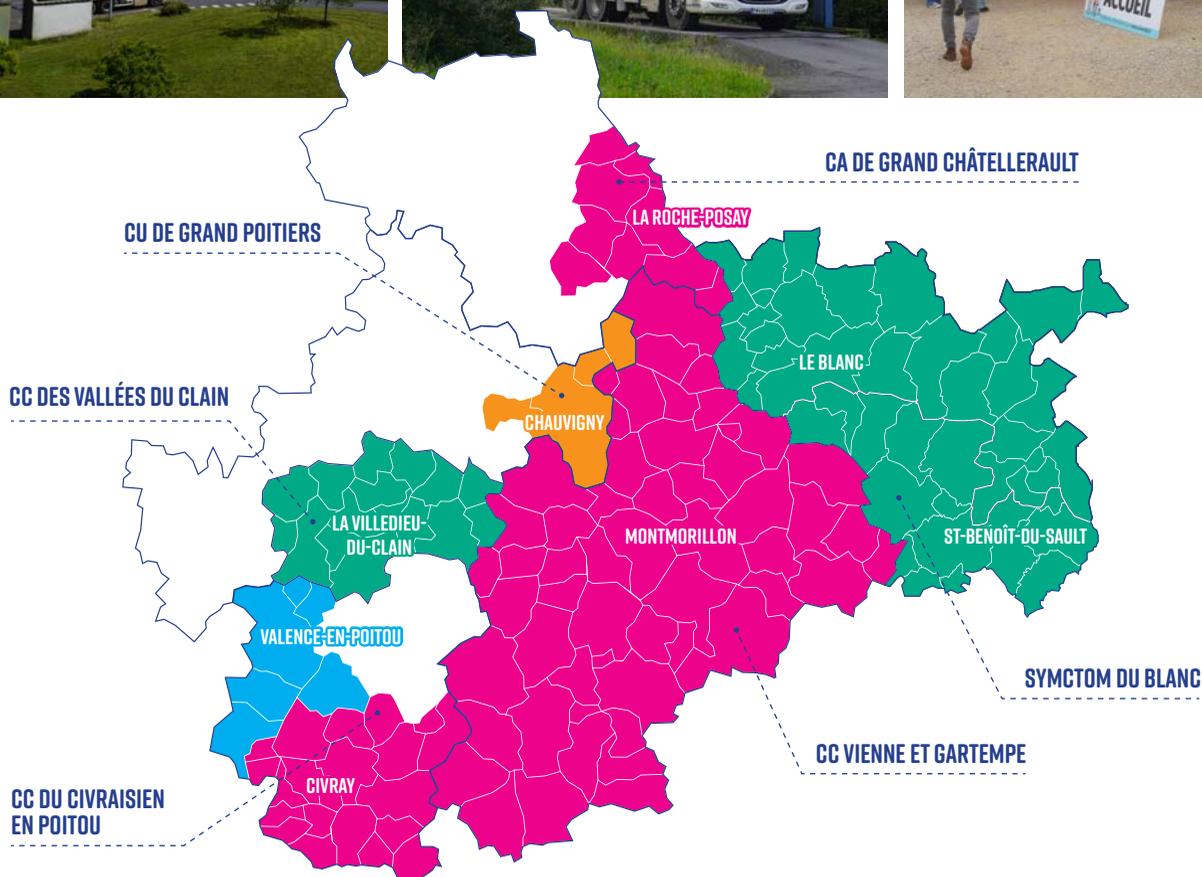
58

ORGANIGRAMME

59

LEXIQUE

LE TERRITOIRE



TERRITOIRE AYANT TRANSFÉRÉ AU SIMER LA COMPÉTENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

**3 EPCI
(84 COMMUNES)
SOIT
56 876 HABITANTS**

**EN RI
(REDEVANCE INCITATIVE)**

**1 EPCI
(6 COMMUNES
DE LA CC CIVRAISIEN
EN POITOU)
SOIT 7 889 HABITANTS**

**EN REOM
(REDEVANCE ENLEVEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES)**

TERRITOIRE EN CONVENTION DE GESTION

**4 COMMUNES DE
LA COMMUNAUTÉ
URBAINE DE GRAND
POITIERS SOIT
9 246 HABITANTS**

TERRITOIRES CLIENTS DU CENTRE DE TRI DU SIMER

LA GOUVERNANCE



PATRICK ROYER

Président



JUSTINE CHABAUD

1^{er} Vice-Présidente, en charge des politiques de prévention et d'économie circulaire



GILBERT BEAUJANEAU

Vice-président en charge de la valorisation des déchets et des équipements qui y sont associés



PATRICK CHARRIER

Vice-président en charge de la conduite des activités travaux publics



EVELYNE AZIHARI

Vice-Présidente en charge du développement territorial et des partenariats avec les collectivités voisines



JOSETTE COLAS

Vice-Présidente en charge de la définition et la conduite d'une démarche qualité au sein du syndicat



FRÉDÉRIC TEXIER

Vice-Président en charge de la sensibilisation des publics et du développement des outils de communication

COMITÉ SYNDICAL

COLLÈGE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS »

DÉLÉGUÉS TITULAIRES*

CC VIENNE ET GARTEMPE

CHABAUD Justine
PORTE Michel
PREHER Pierre-Charles
PUYDUPIN Bruno
ROYER Patrick
TABUTEAU Jean-Pierre

CC DU CIVRAISIEN EN POITOU

AUDOUX François
LECAMP Pascal
COLAS Josette
LATU Roland
TEXIER Frédéric

CA DE GRAND CHÂTELLERAULT

AZIHARI Evelyne
GEORGES Alain

* Délégués désignés par les EPCI

BUREAU SYNDICAL

19 DÉLÉGUÉS

BILAN DES TEMPS FORTS & DES ACTIONS MENÉES EN 2024



JANVIER

OPÉRATION SACS NOIRS À MONTMORILLON

En partenariat avec la ville, le SIMER a réalisé une opération dans le centre-ville où des personnes utilisent toujours des sacs noirs qui constituent un non-respect du règlement de collecte.



FÉVRIER

VISITES DES SITES DU SIMER

Dans le cadre de la sensibilisation à l'environnement, les scolaires visitent les équipements. Ce fut le cas d'une quinzaine de jeunes du Lycée agricole de Montmorillon qui ont découvert la plateforme de compostage et bois et de 40 élèves du CE1 au CM2 à la déchèterie de Pleumartin.

PRÉSENTATION DU DÉPLOIEMENT DES NOUVEAUX MODES DE COLLECTE SUR 6 COMMUNES

Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon sont les 6 dernières communes à basculer en redevance incitative. Le syndicat a présenté les changements, les grandes étapes et l'organisation de la distribution des bacs aux élus.



MARS

MOBILISATION SUITE AUX INONDATIONS

Suite aux dégâts occasionnés par les crues de la Gartempe, de la Vienne et de la Creuse la nuit du 29 au 30 mars, Montmorillon a fait appel en urgence au SIMER pour participer à l'évacuation des déchets. Les agents ont fait preuve de réactivité et d'engagement.



AVRIL

TRAVAUX À LA DÉCHÈTERIE DE CIVAUX/VALDIVIENNE

Des travaux d'aménagement ont été réalisés avec la création de zones, l'élargissement des voies de circulation ou encore la création d'un espace pour faciliter la vente de compost et l'installation d'un contrôle d'accès.

TOUS AU COMPOST

Lors de cette quinzaine d'animations sur le compostage, le service prévention a échangé avec plus de 150 personnes lors d'animations, la distribution de composteurs individuels ou les inaugurations de deux sites de compostage collectif.

MAI

CHANGEMENT DU SERVICE DÉCHETS SUR 6 COMMUNES (RI6)

Après les réunions avec les élus en février, 4 réunions publiques se sont déroulées rassemblant plus de 350 personnes.



TRAVAUX À LA DÉCHÈTERIE DE LA TRIMOUILLE

Sur cette déchèterie, un quai supplémentaire et une zone compost ont été créés, ainsi qu'un contrôle d'accès installé.



JUIN

TEST DES ESCAPE GAMES POUR LES AGENTS

Le service prévention a réalisé des sessions autour des Escape Game pour l'ensemble des agents

JUILLET



DISTRIBUTION DE PROXIMITÉ DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

La vente de composteurs individuels en bois de 600 L aux usagers au tarif réduit de 20 € se poursuit, avec un nouveau format de proximité et plus flexible : le retrait en déchèteries, à l'agence de Civray et au siège de Montmorillon.

QUAI DE TRANSFERT, VALIDATION DU PROJET PAR LES ÉLUS

Le SIMER pour faciliter la gestion des déchets sur le secteur du civraisien investit pour la création d'un quai de transfert. Le projet est en cours d'élaboration et l'acquisition d'un terrain est réalisée.

AOÛT

PROGRAMME D'ENTRETIEN DES PAC

Une campagne annuelle de nettoyage de l'intégralité du parc de PAC (point d'apport collectif) s'est déroulée. Une seconde est programmée en novembre.

SEPTEMBRE



RETRAIT DES BACS RI6

En août, les usagers ont pu s'inscrire pour le retrait des bacs sur 12 dates. 5700 bacs ont été distribués en partenariat avec les communes concernées. En décembre, les usagers ont reçu leur calendrier de collecte. Ils recevront un relevé estimatif au 2nd semestre 2025, la facturation réelle RI débutera en 2026.

OCTOBRE

LANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

À partir de 2024, ce dispositif est testé à l'école St-Nicolas de Montmorillon auprès d'une centaine d'élèves. Il se poursuivra sur 2025.



TRAVAUX À LA DÉCHÈTERIE DE MONTMORILLON

Elle est aménagée avec de nouveaux quais en béton afin d'améliorer la sécurité des agents et des usagers.

NOVEMBRE

RECONDITIONNEMENT DU BROYEUR DE LA PLATEFORME COMPOSTAGE ET BOIS DE SILLARS

Pour prolonger sa durée de vie, le broyeur de la plateforme compostage et bois a bénéficié d'un reconditionnement.

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS (SERD)

À l'occasion de la SERD, ont été proposées 2 journées ludiques d'animations à Pleumartin et à Romagne avec différents espaces et une visite découverte de la plateforme de compostage à Sillars.

DÉCEMBRE

NOUVELLE SIGNALÉTIQUE DANS DEUX DÉCHÈTERIES

Le syndicat investit dans ses déchèteries pour améliorer sa communication auprès des usagers. Pour cela, un programme complet de refonte de la signalétique a démarré sur 2024. La pose est réalisée dans les déchèteries de La Trimouille et de Montmorillon.

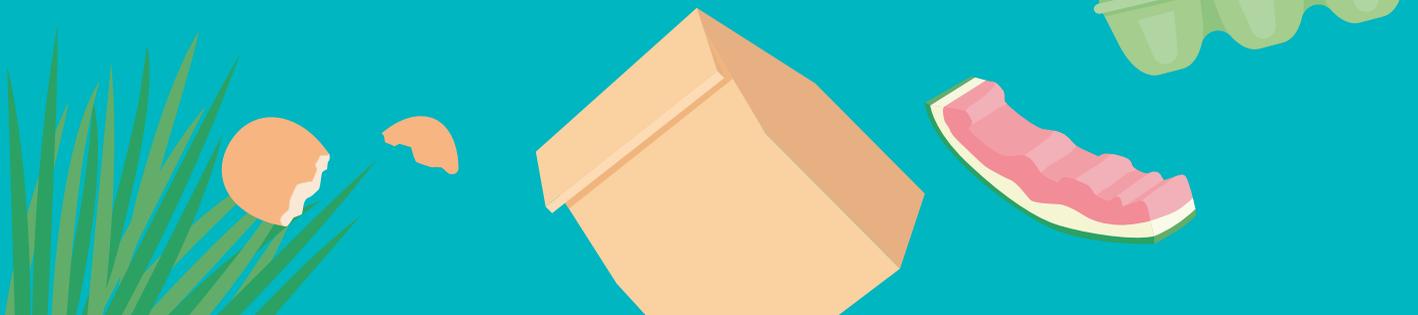
LA PRÉVENTION EN ACTIONS





La prévention des déchets, qu'est-ce que c'est ?

Prévenir la production de déchets consiste à mettre en place des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité de ces déchets sur l'ensemble du cycle de vie du produit : la conception, la production, la distribution et la consommation des produits.



FOCUS SUR LES ACTIONS 2024

APPLICATION DU RÉGLEMENT DE COLLECTE

Le SIMER a mis en place en fin d'année 2023 l'application stricte du règlement de collecte sur les tournées dédiées aux professionnels. Cette application s'étend à l'ensemble des tournées en 2024. Cela signifie notamment la collecte uniquement des équipements fournis par le SIMER (bacs SIMER, sacs rouges). Les sacs noirs déposés au sol, assimilés à des dépôts sauvages, ne sont plus collectés. Pour cela, le SIMER accompagne les communes les plus denses à mettre en place des actions conjointes pour limiter les dépôts sauvages, comme des actions « opérations sacs noirs ». Un travail auprès des propriétaires est également démarré pour les sensibiliser sur leur rôle d'information sur la gestion des déchets auprès de leurs locataires.

GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHÊTS

Conformément à la réglementation, le SIMER propose à ses usagers une solution de tri à la source des biodéchets. Le SIMER poursuit sa stratégie de gestion de proximité, en permettant aux usagers d'acquérir des composteurs individuels à prix réduits et en facilitant le



retrait des équipements avec la mise en place du retrait en déchèterie ou dans les locaux du SIMER (au siège à Montmorillon ou à l'agence de Civray). Concernant les composteurs collectifs, le syndicat continue leur déploiement, sur les communes avec lesquelles il peut signer un partenariat pour l'installation de ces équipements. En parallèle, le SIMER approfondit sa recherche de solutions sur les communes les plus denses, afin de proposer des équipements adaptés aux contraintes « urbaines » (manque de place, densité de l'habitat, recherche de nouveaux exutoires...).

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DANS UN ÉTABLISSEMENT TEST

La prévention en milieu scolaire est une des actions de l'axe 2 du PLPDMA*. Sur une année, un accompagnement global est déployé sur la réduction des déchets : tri (collecte sélective et déchèterie), gaspillage alimentaire, compostage, réemploi et réparation, consommation responsable. Les interventions sont construites avec l'ensemble des acteurs (enfants, enseignants, parents, mairies). À partir de 2024, ce dispositif est testé à l'école St-Nicolas de Montmorillon. Trois étapes : diagnostic préalable, détermination des objectifs avec l'école et des animations adéquates, bilan. Le dispositif sera reconduit dans d'autres établissements volontaires pour la rentrée prochaine.



OUTILS DE PRÉVENTION INNOVANTS

Le service prévention s'est doté de nouveaux outils pour étoffer son action de sensibilisation avec :

- Un flip book et la vidéo associée pour visualiser le processus de transformation
- Les « bestioles du compost », une mallette pédagogique avec des figurines 3D, un livret, un poster, etc pour découvrir les êtres vivants du composteur.
- Un Escape Game avec des énigmes autour des déchets.

ÉTUDE POUR FAIRE DES DÉCHÈTERIES, UN LIEU DE PRÉVENTION

Conformément aux actions prévues au PLPDMA*, le SIMER lance une étude pour faire des déchèteries des lieux de prévention. La mise en place de la redevance incitative a permis d'améliorer les performances au niveau du ratio de DMA/hab, en diminuant les OMR et en améliorant le tri. L'objectif est maintenant de limiter la quantité de déchets au niveau des déchèteries, d'en améliorer le tri et leur valorisation.

COMMUNICATION SUR LA GESTION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS

La communication accompagne l'action de l'ensemble des équipes du syndicat. Elle informe les usagers sur le fonctionnement du service de la gestion des déchets et les actions pour bien les trier et les réduire.

Des informations via des outils numériques

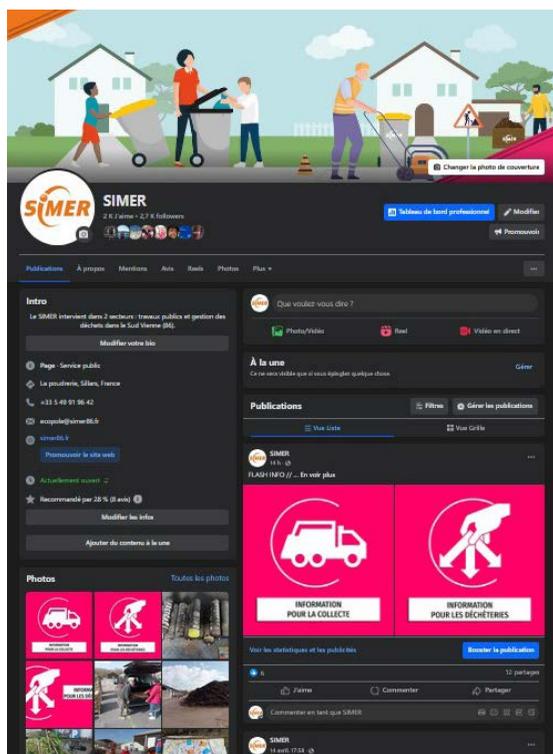
- Le site internet www.simer86.fr
- La page facebook
- L'appli MonTri

Des informations via des outils imprimés et de la signalétique

- Le Journal du tri, le guide du compostage, le mémo-tri, etc.
- Les calendriers de collecte
- La signalétique sur les lieux de collecte (déchèteries, composteurs, points d'apport collectif)
- Des adhésifs pour les bacs ou sacs

La communication sur des événements

Deux temps forts sont organisés par le service prévention des déchets : Tous au compost et la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.



1 428 COMPOSTEURS
INDIVIDUELS DISTRIBUÉS



31 STANDS / ANIMATIONS
+ 4 VISITES DE SITE



15 RÉFÉRENTS DE SITE
FORMÉS AU COMPOSTAGE



73 ENTITÉS ACCOMPAGNÉES
POUR L'ORGANISATION DE
LEURS ÉVÈNEMENTS



4 470 GOBELETS PRÊTÉS
(2649 EN 2023)



2 SESSIONS DE FORMATION
DES AGENTS DANS LE CADRE
DE L'ÉCO-EXEMPLARITÉ



LES INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT





TERRITOIRE RI

En 2024, 84 communes sont en Redevance Incitative (2 communes fusionnées : St Macoux et St Saviol)



TERRITOIRE REOM

La CCCP a transféré l'intégralité de la compétence depuis le 1^{er} janvier 2022, avec une facturation en redevance pour les 6 communes suivantes : Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon. Elles sont en cours de déploiement pour passer en RI au 1^{er} janvier 2026.

Les indicateurs techniques donnés dans les pages suivantes illustrent les performances obtenues en matière de collecte et de valorisation des déchets. Ils indiquent également l'organisation et les moyens mis en œuvre pour ce faire. Ces derniers portent sur les 90 communes, via leur intercommunalité, qui en ont transféré au syndicat l'intégralité de la compétence, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'analyse des données distingue les résultats en fonction des territoires. Figurent également de façon distincte, les autres flux de déchets traités par les installations du SIMER.



ORGANISATION & MOYENS AFFECTÉS AU SERVICE



BASE SILLARS

 23 AGENTS
 8 VÉHICULES

BASE CIVRAY

 8 AGENTS
 3 VÉHICULES

TRANSFERT

 2 AGENTS
 2 TRACTEURS
 3 SEMI-REMORQUES
 À FOND MOUVANT



EMBALLAGES ET PAPIERS ET ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



81 COMMUNES
 1 PASSAGE TOUS LES 15 JOURS
 +
 7J/7 - 24H/24

 54 BORNES D'APPORT VOLONTAIRE

 365 BORNES D'APPORT VOLONTAIRE

3 COMMUNES CIVRAY
 LA ROCHE-POSAY
 MONTMORILLON
 1 PASSAGE PAR SEMAINE
 +
 7J/7 - 24H/24

+ 26 BORNES EN DÉCHÈTERIE



6 COMMUNES ANCHÉ
 BRUX
 CHAUNAY
 ROMAGNE
 VALENCE-EN-POITOU
 VOULON
 1 PASSAGE PAR SEMAINE
 + 

= 1 BORNE POUR 810 HABITANTS

= 1 BORNE POUR 177 HABITANTS

ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES (OMA) PAR HABITANT EN 2024

90
COMMUNES

RECYCLABLES



119 KG

50% DES OMA

65 kg d'emballages
et papiers : 27% des OMA
49 kg de verre : 21% des OMA
5 kg de textile : 2% des OMA



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



119 KG

50% DES OMA



TERRITOIRE RI

124 KG

53% DES OMA

69 kg d'emballages et papiers : 30% des OMA
50 kg de verre : 21% des OMA
5 kg de textile : 2% des OMA



111 KG

47% DES OMA

LE SERVICE PRÉ-COLLECTE

est composé de 3 agents, équipés de 3 fourgons, qui travaillent au quotidien pour entretenir et maintenir la disponibilité des points d'apport collectif ainsi que la dotation et la maintenance des bacs.

EN 2024, 2 CAMPAGNES DE NETTOYAGE RÉALISÉES
PAR UN PRESTATAIRE (AOÛT ET OCTOBRE).



LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

L'impact de la redevance incitative se ressent clairement sur les tonnages totaux.

Depuis 2021, sur les 84 communes, c'est une réduction de 40% soit 74 kg/an/habitant.

Depuis le déploiement de la dotation des bacs individuels sur le territoire des 6 communes en REOM, les tonnages continuent de décroître de près de 16% (comparatif 2021/2024), soit une réduction de 30 kg/an/habitant.

|  | KG / HABITANT | |
|---|---------------|------|
| | 2023 | 2024 |
| SIMER | 125 | 119 |
|  TERRITOIRE RI | 114 | 111 |
|  TERRITOIRE REOM | 198 | 179 |



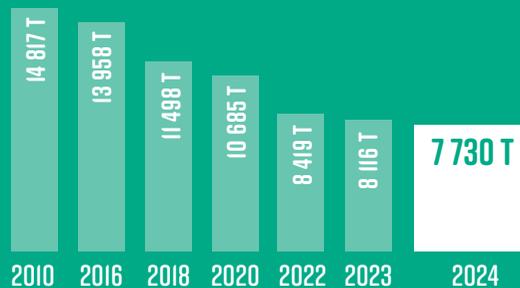
TERRITOIRE RI

**- 3 KG
PAR HABITANT
ENTRE
2023 ET 2024**

-3%

ÉVOLUTION DES TONNAGES ENTRE 2010 ET 2024

(en incluant les modifications de périmètres)



Depuis 2018, le périmètre syndical avait été modifié avec le retrait de 4 communes (Chauvigny, Jardres, La Puye et St Radegonde), pouvant avoir une incidence sur les valeurs absolues contenues dans le graphique ci-dessus.

En 2022, le périmètre a été élargi en incluant les 6 communes du territoire REOM.



LA COLLECTE DES EMBALLAGES ET PAPIERS

Depuis la redevance incitative, la collecte des emballages et papiers a progressé, +30% sur le territoire RI (+17 kg entre 2021 et 2024) et +31% sur le territoire des 6 communes en REOM (+10 kg entre 2021 et 2024).

Cette augmentation est générale sur l'ensemble du territoire.



TERRITOIRE RI

**+ 5 KG
PAR HABITANT
ENTRE
2023 ET 2024**

+7%



KG / HABITANT

2023

2024

SIMER

61

65



TERRITOIRE RI

64

69



TERRITOIRE REOM

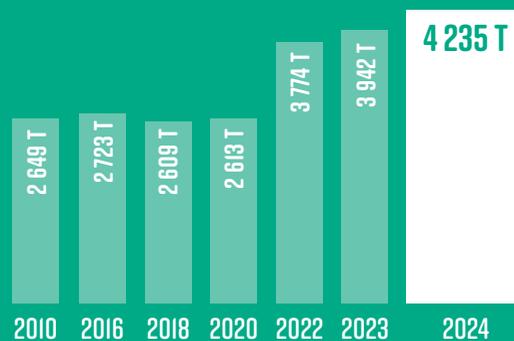
36

41



ÉVOLUTION DES TONNAGES ENTRE 2010 ET 2024

(en incluant les modifications de périmètres)



Depuis 2018, le périmètre syndical avait été modifié avec le retrait de 4 communes (Chauvigny, Jardres, La Puye et St Radegonde), pouvant avoir une incidence sur les valeurs absolues contenues dans le graphique ci-dessus.

En 2022, le périmètre a été élargi en incluant les 6 communes du territoire REOM.

LA COLLECTE DU VERRE

La collecte du verre sur l'année écoulée enregistre la meilleure performance avec une augmentation des tonnages de 10% par rapport à 2023 ; soit un ratio par habitant de 49kg/an.

Cette performance est significative car la moyenne régionale a baissé d'1 kg entre 2023 et 2024 (41 à 40 kg/an/habitant / AREC 2023).



En 2024, le marché de collecte du verre a été attribué à Garnier Logistique et Transport (St-Géréon 49) pour une durée de 48 mois.

| | KG / HABITANT | |
|---|---------------|------|
| | 2023 | 2024 |
|   SIMER | 45 | 49 |
|  TERRITOIRE RI | 45 | 50 |
|  TERRITOIRE REOM | 43 | 44 |



TERRITOIRE RI

**+5 KG
PAR HABITANT
ENTRE
2023 ET 2024**



ÉVOLUTION DES TONNAGES ENTRE 2010 ET 2024

(en incluant les modifications de périmètres)



Depuis 2018, le périmètre syndical avait été modifié avec le retrait de 4 communes (Chauvigny, Jardres, La Puye et St Radegonde), pouvant avoir une incidence sur les valeurs absolues contenues dans le graphique ci-dessus. En 2022, le périmètre a été élargi en incluant les 6 communes du territoire REOM.

LA COLLECTE DES TEXTILES, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES

La collecte des TLC (Textiles, Linges et Chaussures) est assurée par l'association Le Relais (Creuse). La quantité collectée stagne. Tous les TLC usagés peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire. Selon leur état, les TLC seront soit réutilisés, recyclés ou valorisés. Ils ne doivent pas être déposés dans les bacs jaunes.

Vous pouvez déposer



Vos **vêtements** et votre **linge de maison propres et secs** dans un sac fermé (30L)



Vos **chaussures liées par paire** et dans un sac fermé (30L)

Même usés, ils seront valorisés à plus de 99%

MERCI



Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés



KG / HABITANT

2023

2024

SIMER

5

5



TERRITOIRE RI

6

5



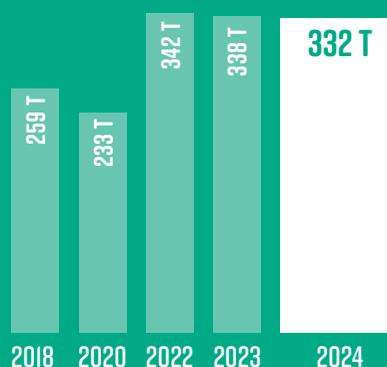
TERRITOIRE REOM

2

3



ÉVOLUTION DES TONNAGES ENTRE 2018 ET 2024



LES APPORTS EN DÉCHÈTERIE

| | KG / HABITANT | | |
|--|---------------|------------|------------------------------------|
| | 2023 | 2024 | 2024 SANS IMPACT INONDATIONS |
|  SIMER | 254 | 290 +36 | 286 +32 |
|  TERRITOIRE RI | 258 | 295 +37 | 291 +33 |
|  TERRITOIRE REOM | 225 | 254 +29 | |

 **18 DÉCHÈTERIES DONT 10 ÉQUIPÉES D'UN ESPACE RÉEMPLOI**

 **21 ETP SOIT 32 686 HEURES D'OUVERTURE**

TRANSPORT

 **8 CAMIONS POLYBENNE**

 **7 REMORQUES**

 **5,5 ETP SOIT 9 967 HEURES**

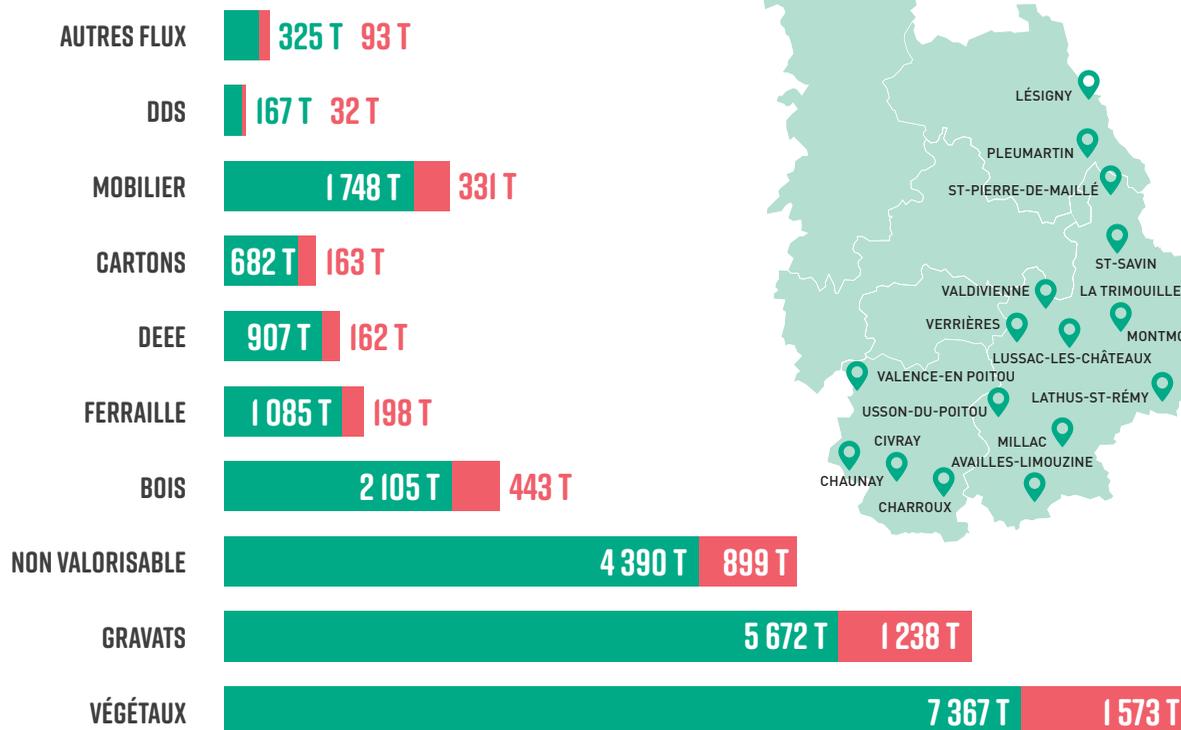
 **7 218 ROTATIONS**

77% DES DÉCHETS (HORS GRAVATS) SONT VALORISÉS EN DÉCHÈTERIE (+3%)

| | VÉGÉTAUX | | NON VALORISABLE | | MOBILIER | | BOIS | |
|--|----------|------------|-----------------|----------|----------|----------|------|----------|
| KG / HABITANT | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 |
|  SIMER | 92 | 114 +22 | 65 | 68 +3 | 23 | 27 +4 | 29 | 33 +4 |
|  TERRITOIRE RI | 96 | 118 +22 | 64 | 67 +3 | 24 | 28 +4 | 28 | 32 +4 |
|  TERRITOIRE REOM | 61 | 83 +22 | 75 | 70 -5 | 20 | 22 +2 | 32 | 31 -1 |

TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE FLUX / PRODUCTEUR EN 2024

■ SIMER (90 communes) ■ CUGP



CRUE DE LA GARTEMPE

La crue de la Gartempe du 30 mars 2024 a engendré de gros dégâts matériels, notamment pour les habitants de la commune de Montmorillon. L'eau et la boue ont noyé et détruit des tonnes de meubles, appareils électroménagers, vaisselle, jouets, etc.

Ce sont 253 tonnes qui ont été collectées en avril et mai. Les flux se répartissent ainsi :



NON VALORISABLE
115 T



MOBILIER
31 T



BOIS B
64 T



DEEE
11 T

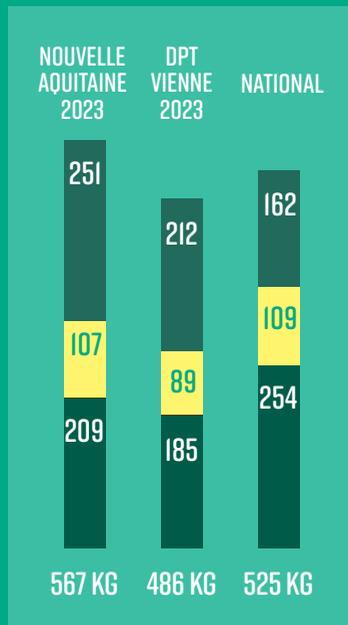
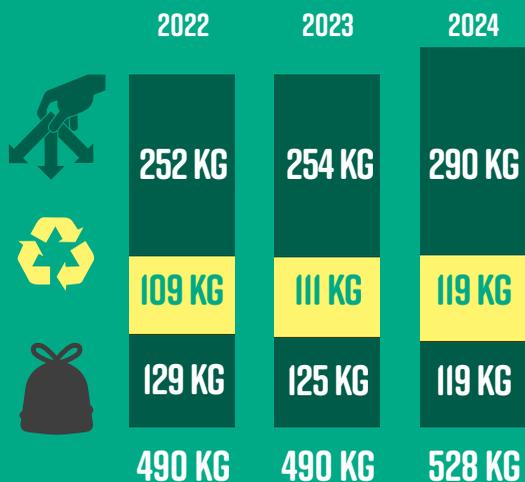


FERRAILLE
32 T

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)



COLLECTE KG PAR HABITANT SUR LE SIMER



OBJECTIFS 2028 DU PLPDM DU SIMER



Déchets issus des déchèteries (hors gravats)



OMR



Recyclables

(verre + emballages & papiers + textiles)

MESURES PRISES POUR PRÉVENIR L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITÉS

Le SIMER développe des installations photovoltaïques pour s'inscrire dans la transition énergétique. Elles sont installées sur les anciennes décharges et une toiture.

PRODUCTION DES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES (MWH)

| | 2023 | 2024 |
|--------------|--------|--------|
| SAVIGNÉ1 | 1939,3 | 2547,4 |
| SAVIGNÉ2 | 1006 | 1309,6 |
| PINDRAY | 5552,5 | 4748,5 |
| SILLARS | 203,4 | 179,2 |
| MONTMORILLON | 4116,4 | 3298,4 |
| MAZEROLLES | 5804,2 | 4530 |



**16 613,1 MWH
PRODUITS EN 2024**

**SOIT LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE
DE 7463 PERSONNES**



**8123 TONNES
DE CO2 ÉVITÉES**



LE TRAITEMENT

90
COMMUNES

Ces déchets sont traités par différents partenaires spécialisés.



NON VALORISABLE & ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES > transfert

VÉGÉTAUX > compostage

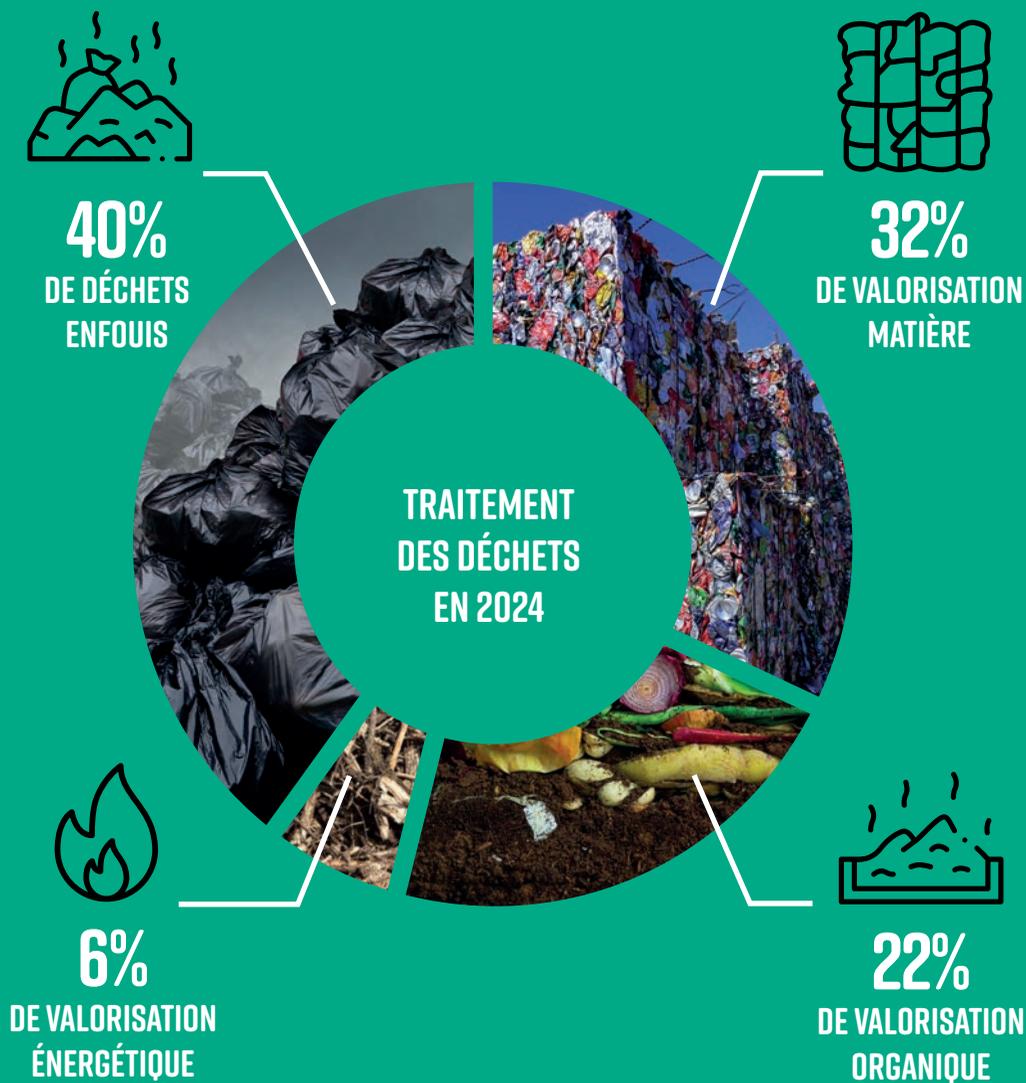
GRAVATS > remblaiement de carrière

RECYCLABLES > tri des déchets

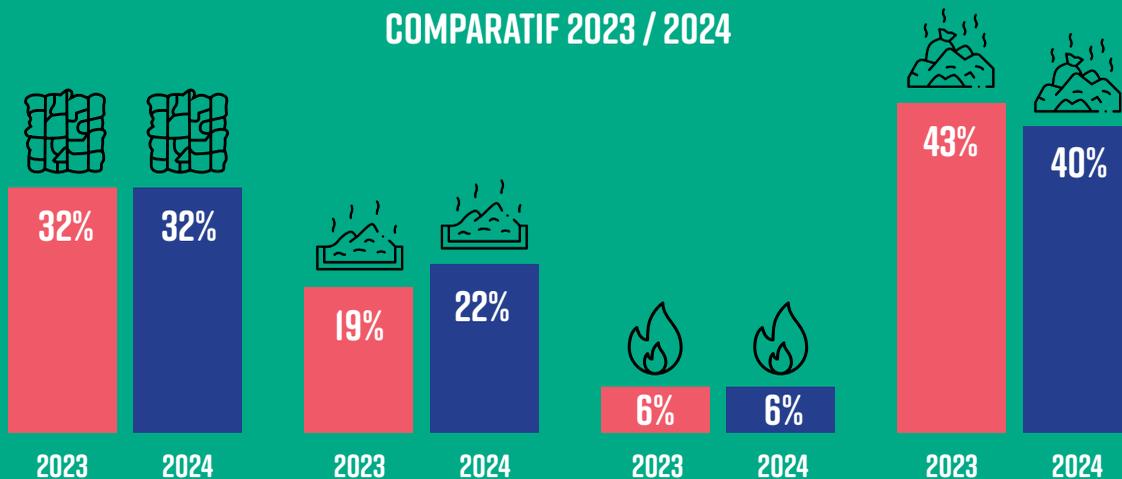
NON VALORISABLE & ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES > enfouissement

VERRE > recyclage en unité de préparation de calcin

FERRAILLE > recyclage



COMPARATIF 2023 / 2024



LA VALORISATION MATIÈRE » 32%

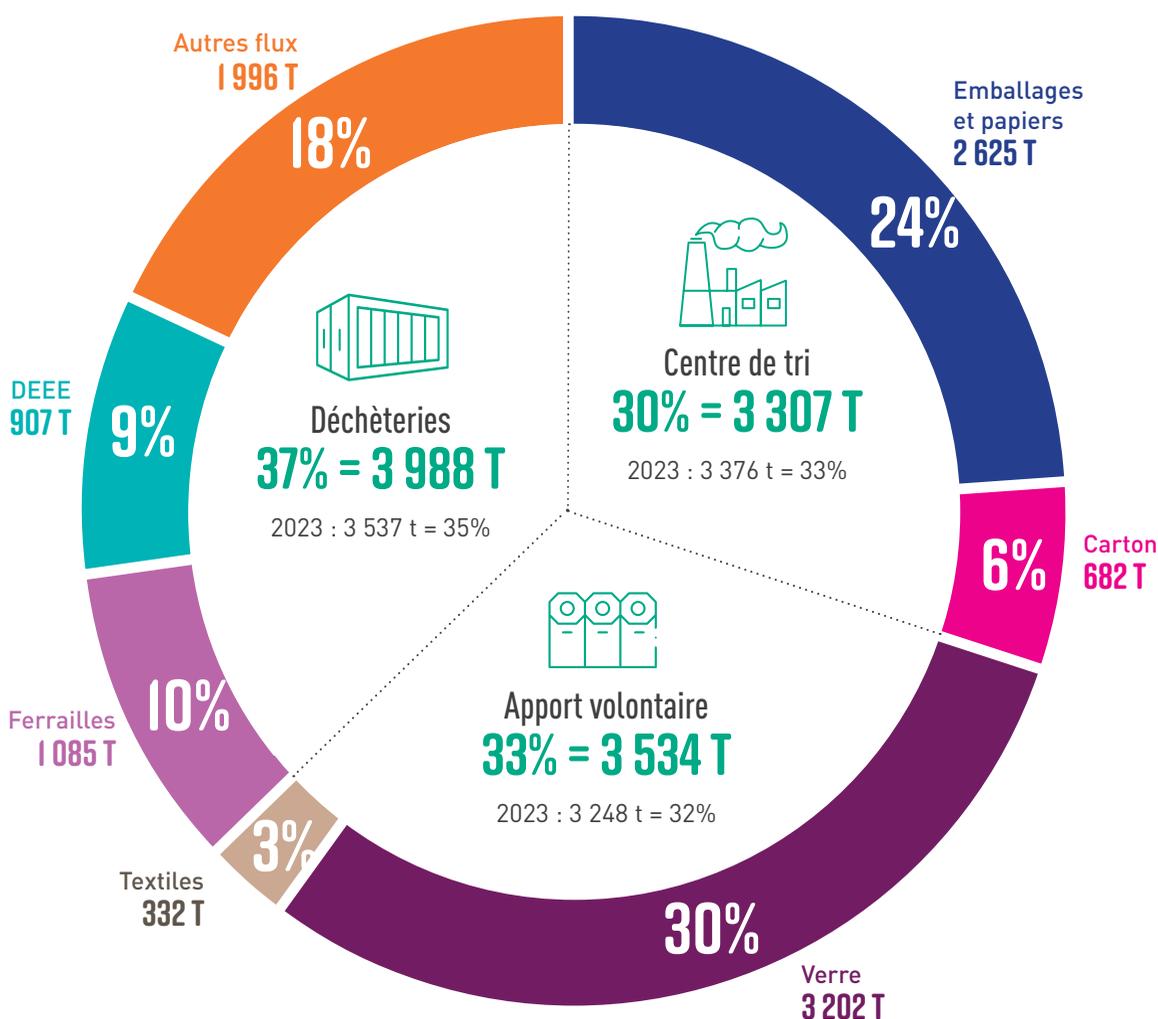


10 829 TONNES
DE VALORISATION MATIÈRE,
SOIT 32% DES TONNAGES
TRAITÉS EN 2024

Elle est calculée à partir :

- des tonnages triés et valorisés des emballages / papiers collectés passant par le centre de tri ainsi que du verre, textile et carton ;
- des tonnages collectés et triés en déchèterie, de la ferraille, des DEEE, du mobilier, des piles, des batteries, des lampes, du polystyrène, des films plastiques, des plastiques durs et des pneus.

RÉPARTITION 2024 DE LA VALORISATION MATIÈRE

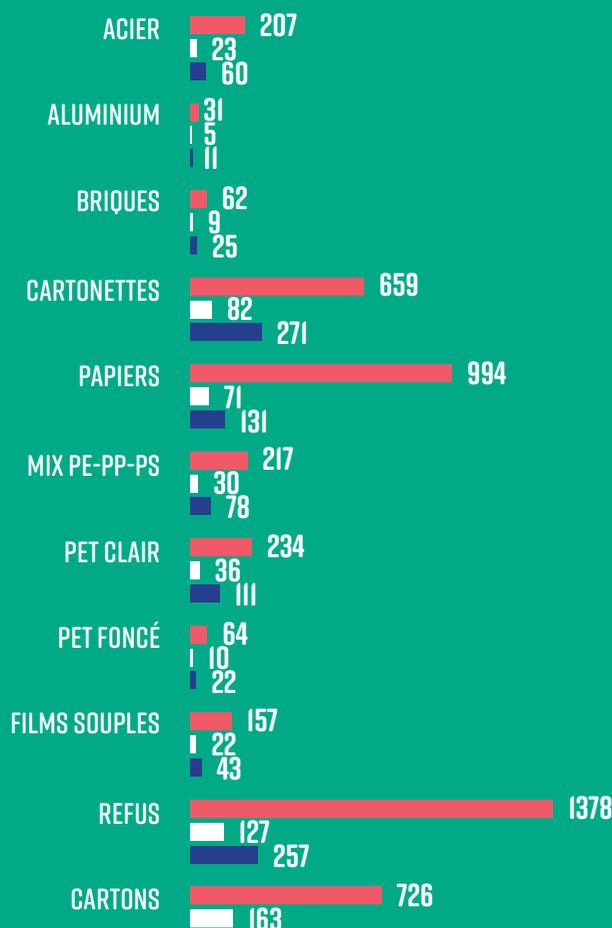


LES INDICATEURS TECHNIQUES DU CENTRE DE TRI

ÉVOLUTION DES TONNAGES ENTRANTS AU CENTRE DE TRI DE 2010 À 2024



PRODUCTION 2024 DU CENTRE DE TRI SIMER



Ainsi, malgré l'arrêt des apports de papier d'un des territoires du SYMCTOM du Blanc au printemps 2023 (-300 tonnes), les tonnages d'emballages (hors verre) et des papiers sont stables grâce à une progression du geste de tri des habitants de la CU de Grand Poitiers (+11%) et des 90 communes (+7%).



LA VALORISATION ORGANIQUE » 22%



La valorisation organique désigne l'ensemble des modes de gestion des déchets biodégradables (déchets verts, déchets alimentaires).

Pour effectuer cette valorisation, le SIMER a recours à 2 plateformes de compostage, dont l'une située à Sillars, est la propriété du syndicat.

L'augmentation des apports de végétaux dans les déchèteries et le site de Sillars (+25%) a permis la vente de 3071 tonnes de compost, mulch et litière animale.



3 071 TONNES DE COMPOST,
MULCH ET LITIÈRE ANIMALE VENDUES,
SELON LA RÉPARTITION SUIVANTE :



360 T
AUX PARTICULIERS



2 711 T
AUPRÈS DE
26 PROFESSIONNELS



+17% PAR RAPPORT À 2023

VIE DE L'INSTALLATION

TONNAGES ENTRANTS
SUR LES SITES DE TRAITEMENT
EN 2024



VÉGÉTAUX



BIODÉCHETS

SIMER
Sillars

7 583 T

304 T

10 150 T
TRAITÉES EN 2024

VALORLISE
Champagné-Saint-Hilaire

2 263 T

+25% PAR
RAPPORT À 2023



1

Stockage des
entrants

2

Broyage des
végétaux

3

Fermentation
(1 mois)

4

Maturation
(3 mois)

5

Criblage
(maille : 15, 20, 40 mm)



LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE » 6%



La valorisation énergétique est calculée à partir :

- Du bois de classe A et de classe B traité sur la plateforme du SIMER ;
- Des tonnages de déchets dangereux collectés en déchèterie ;
- De la partie ligneuse des végétaux.

Nous parlons de valorisation énergétique dès lors que l'élimination du déchet produit de l'énergie pouvant être réutilisée.



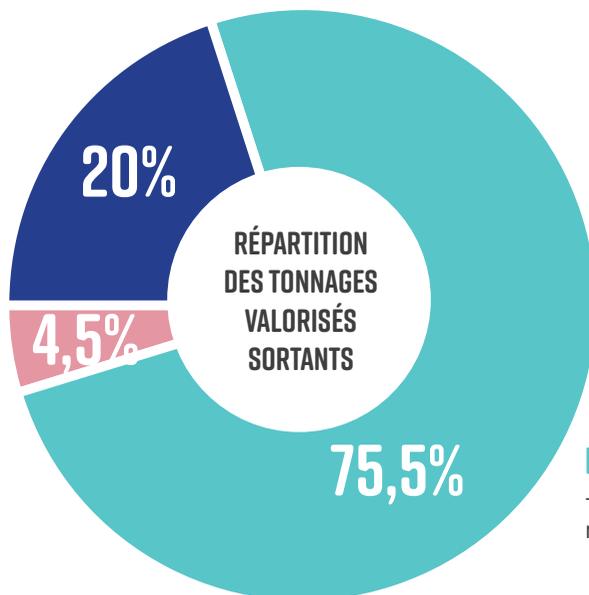
3 516 TONNES DE BOIS
VALORISÉES EN 2024,

+64% PAR RAPPORT À 2023

permettant notamment l'évacuation vers les chaudières d'un stock de bois de classe A constitué en 2023.

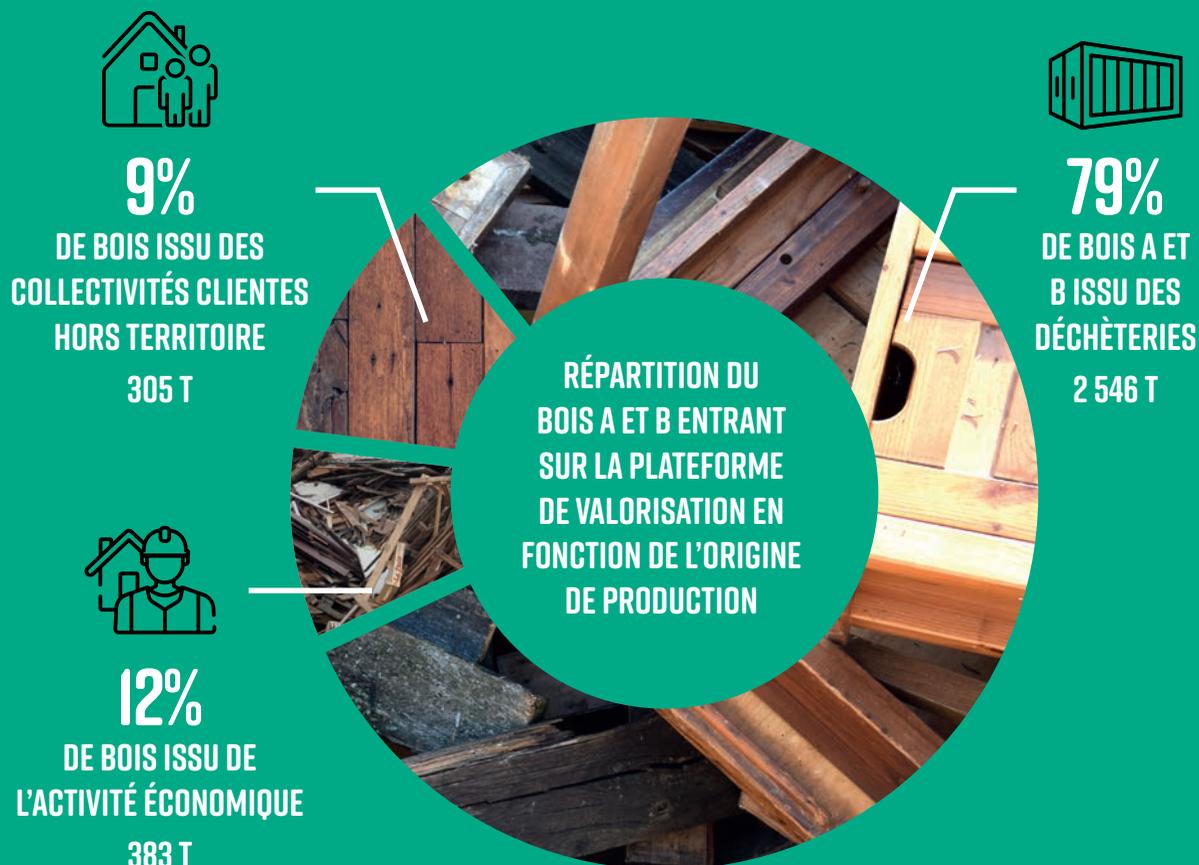
BOISA > 735 T
+421% par rapport à 2023

DDS > 167 T
+14% par rapport à 2023



BOIS B > 2781 T
+39% par rapport à 2023

VIE DE L'INSTALLATION



ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS DU BOIS TRAITÉ ET NON TRAITÉ DEPUIS 2015

■ BOIS A

BOIS NON TRAITÉ :

issu des sous-produits de la transformation du bois brut, bois secs non-traités et non peints, palettes...

■ BOIS B

BOIS FAIBLEMENT TRAITÉ :

panneaux, les bois d'ameublement, les bois de démolition exempts de gravat...



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS ULTIMES » 40%

90
COMMUNES

Les déchets ultimes sont composés de 3 flux majoritaires que sont les ordures ménagères résiduelles, le non valorisable des ménages (tout-venant de déchèteries) et les refus issus des collectes sélectives.

Les déchets ultimes sont stockés (enfouis) en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND). En revanche, ils contribuent à la production d'énergie via la valorisation du biogaz généré par la fermentation naturelle des déchets.

16 727 TONNES
ENFOUIES EN 2024 TOUS
FLUX CONFONDUS, -1%

16 883 T EN 2023, -3% / 17 337 T EN 2022



TERRITOIRE RI

-23 %

DE TONNAGES ENFOUIS
DEPUIS LA MISE EN PLACE
DE LA REDEVANCE INCITATIVE,
SOIT 3 445 TONNES
DE DÉCHETS ULTIMES
ÉVITÉS ENTRE 2021 ET 2024

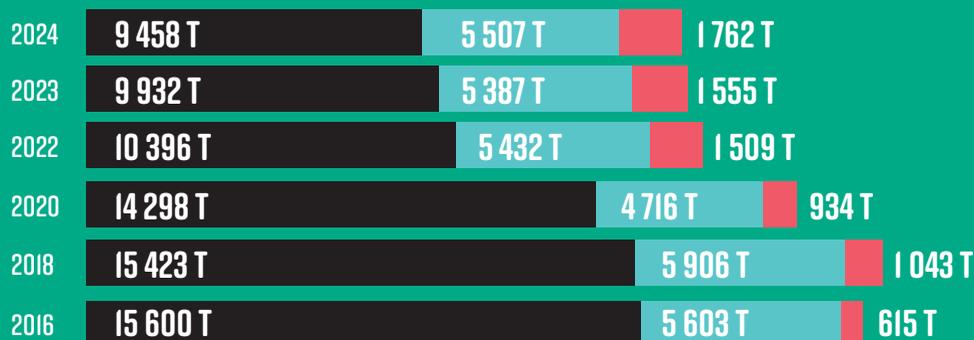


SUR LE SITE DU VIGEANT
EST PRODUIT 14,7 GWH
SOIT L'ÉQUIVALENT DE LA
CONSOMMATION ÉLECTRIQUE
DE 6800 HABITANTS

CHIFFRES CLÉS

■ OMR ■ NON VALORISABLE ■ REFUS DE TRI

ÉVOLUTION DES TONNAGES ENFOUIS ENTRE 2016 ET 2024

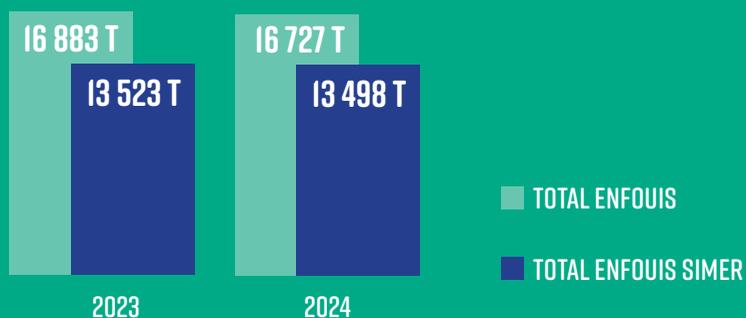


TONNAGES ENFOUIS EN FONCTION DE LEUR PROVENANCE

| | 2024 | 2023 | △▽ | 2024 | 2023 | △▽ | 2024 | 2023 | △▽ |
|-----------------------------|----------------|----------------|------------|----------------|----------------|-------------|----------------|----------------|-------------|
| SIMER | 7 730 T | 8 116 T | -5% | 4 390 T | 4 232 T | +4% | 1 378 T | 1 175 T | +17% |
| TERRITOIRE RI | 6 318 T | 6 536 T | -3% | 3 834 T | 3 632 T | +6% | 1 378 T | 1 175 T | +17% |
| TERRITOIRE REOM | 1 412 T | 1 580 T | -11% | 556 T | 600 T | -7% | | | |
| CUGP | 1 728 T | 1 816 T | -5% | 899 T | 868 T | +4% | 127 T | 93 T | +37% |
| Déchets hors ménages | 0 T | 0 T | | 218 T | 287 T | -24% | 257 T | 287 T | -10% |



ÉVOLUTION DES TONNAGES ENFOUIS



LES DÉCHETS NON MÉNAGERS

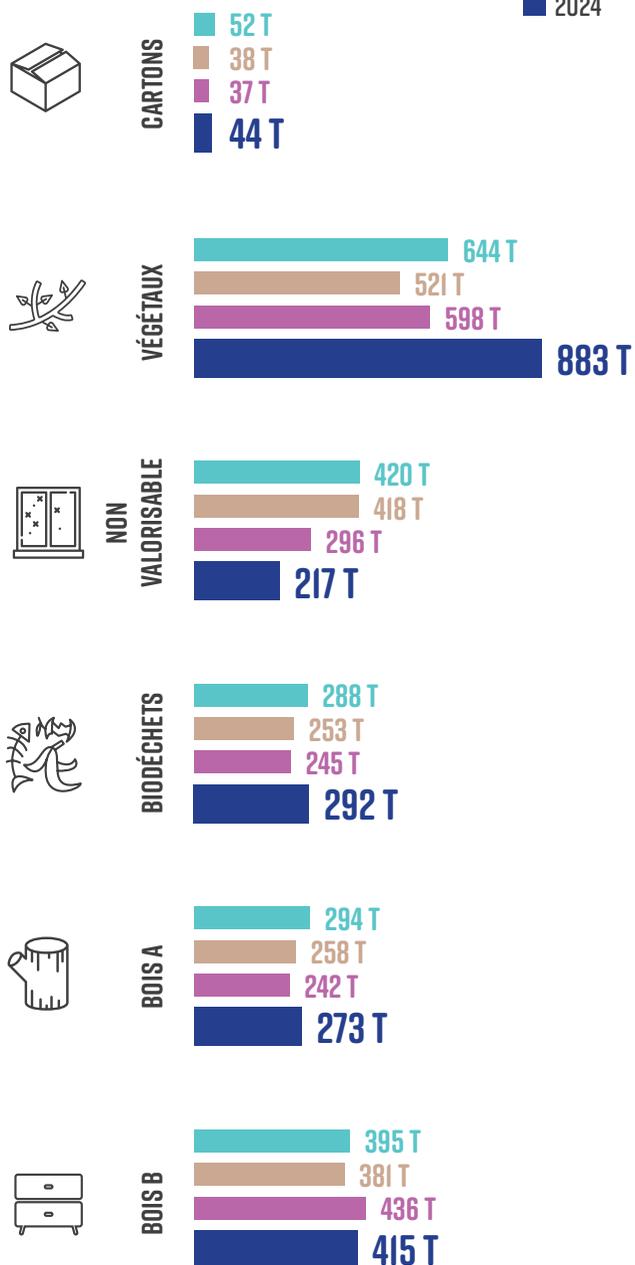


Sont considérés comme déchets non ménagers ceux pour lesquels une collecte spécifique a été réalisée.

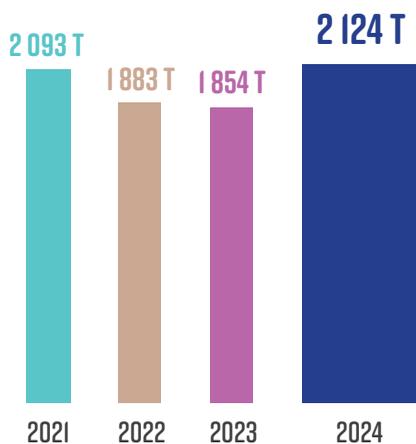


ÉVOLUTION ENTRE 2021 ET 2024 DE LA RÉPARTITION DES DÉCHETS HORS MÉNAGE PAR FLUX

2021
2022
2023
2024



ÉVOLUTION DES DÉCHETS HORS MÉNAGE ENTRE 2021 ET 2024





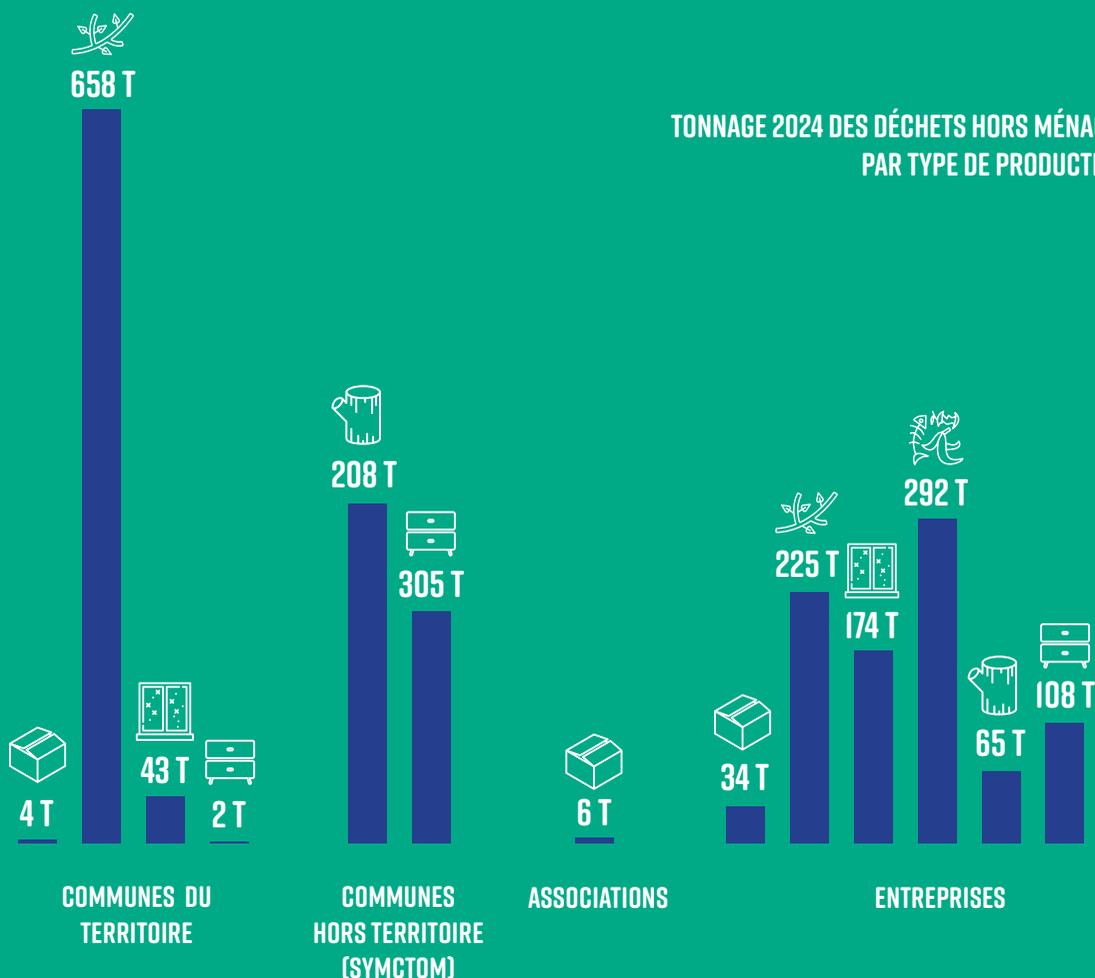
2 124

TONNES DE DÉCHETS
NON MÉNAGERS PRIS EN CHARGE
PAR LE SYNDICAT EN 2024

+15%

203

ROTATIONS SUR
L'ANNÉE 2024 DÉDIÉES AUX
PROFESSIONNELS



SYNTHÈSE DES FLUX COLLECTÉS ET TRAITÉS

POUR LE TERRITOIRE CONCERNÉ PAR UN TRANSFERT DE COMPÉTENCE COLLECTE ET/OU TRAITEMENT



DÉCHETS MÉNAGERS
RÉSIDUELS

6 318 T 111 KG/HAB
1 412 T 179 KG/HAB



PAPIERS & EMBALLAGES
EN MÉLANGE

3 604 T — 69 KG/HAB — 306 T
325 T 41 KG/HAB



PAPIERS
SEULS



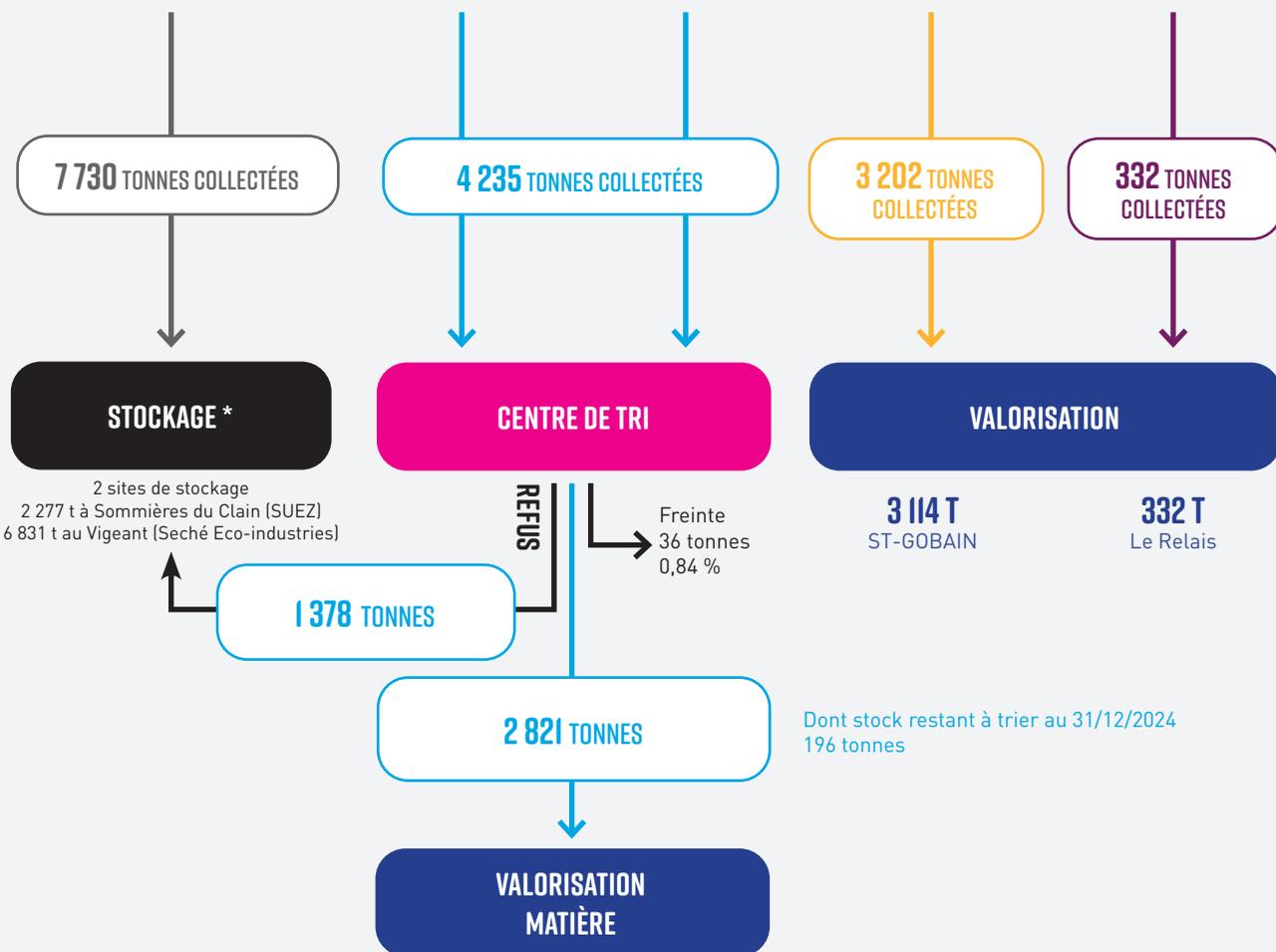
VERRE

2 856 T 50 KG/HAB
346 T 44 KG/HAB



TEXTILE

306 T 5 KG/HAB
26 T 3 KG/HAB



2 sites de stockage
2 277 t à Sommières du Clain (SUEZ)
6 831 t au Vigeant (Seché Eco-industries)

Dont stock restant à trier au 31/12/2024
196 tonnes

| | | |
|----------------------|-------|--|
| PAPIERS | 994 T | NORSKE SKOG à Golbey (88) |
| BRIQUES ALIMENTAIRES | 62 T | REVIPAC - Site de SCA Tissues France à Hondouville |
| PLASTIQUES | 672 T | VALORPLAST |
| ACIER | 207 T | SUEZ |
| ALU | 31 T | SUEZ |
| CARTONNETTES | 659 T | SUEZ |

* Valorisation potentielle d'énergie et de biogaz (non quantifiée)

64 765 HABITANTS EN 2024

(SIMER : TERRITOIRE RI + TERRITOIRE REOM)

LÉGENDE
TERRITOIRE RI (84 communes)
TERRITOIRE REOM (6 communes)
DÉCHETS NON MÉNAGERS



BIODÉCHETS



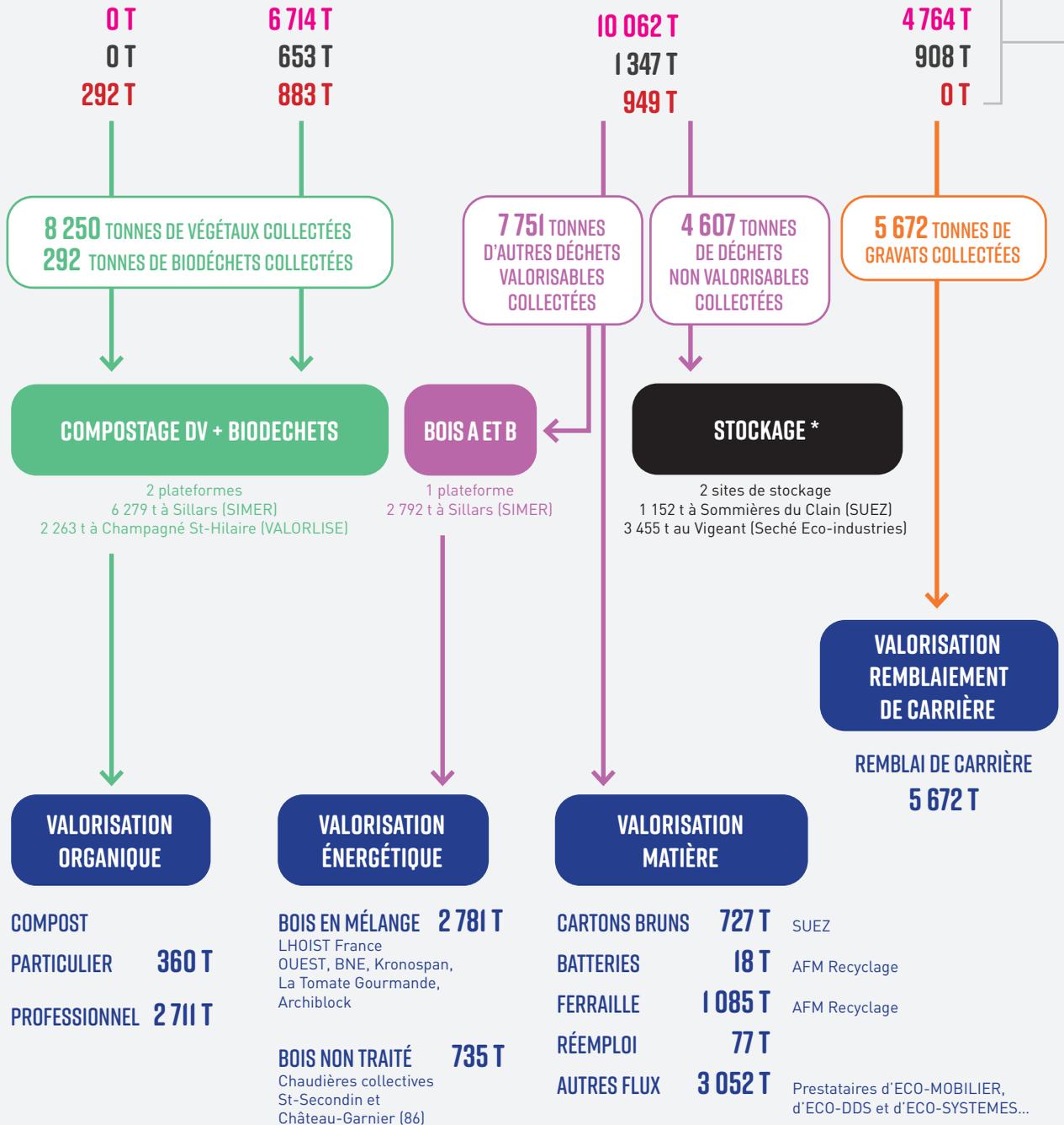
VÉGÉTAUX



DÉCHÈTERIES
(HORS DV ET GRAVATS)



GRAVATS



COMPOST
PARTICULIER 360 T
PROFESSIONNEL 2 711 T

BOIS EN MÉLANGE 2 781 T
 LHOIST France
 OUEST, BNE, Kronospan,
 La Tomate Gourmande,
 Archiblock

BOIS NON TRAITÉ 735 T
 Chaudières collectives
 St-Secondin et
 Château-Garnier (86)

CARTONS BRUNS 727 T SUEZ
BATTERIES 18 T AFM Recyclage
FERRAILLE 1 085 T AFM Recyclage
RÉEMPLOI 77 T
AUTRES FLUX 3 052 T Prestataires d'ECO-MOBILIER,
 d'ECO-DDS et d'ECO-SYSTEMES...

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS





La gestion des déchets a connu de nombreuses évolutions au cours des dernières années avec notamment le développement de nouvelles filières et d'obligations réglementaires. Ces évolutions ont eu un impact sur le coût du service rendant l'analyse détaillée de ceux-ci indispensable pour pouvoir les maîtriser.



FINANCEMENT DU SERVICE



PRINCIPES DE FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE SUR LES 84 COMMUNES DU SIMER POUR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS

La redevance incitative est une facture individualisée qui tient compte pour chaque foyer, entre autres, de l'équipement attribué, de la fréquence de collecte et de la production de déchets définis selon les règlements de collecte et de facturation.

La composition de votre redevance est la suivante :

UNE PART FIXE

Elle inclut :

L'ABONNEMENT AUX SERVICES, c'est-à-dire la collecte, le transport, le tri et le traitement de divers déchets (biodéchets, verre, textile, etc.), l'accès aux déchèteries, l'accompagnement des usagers. Elle est identique pour tous les foyers sans lien avec le mode et la fréquence de collecte.

UN FORFAIT, proportionnel à la taille du foyer pour la collecte en bac, et modulé selon la fréquence de collecte. Il couvre la collecte et le traitement :

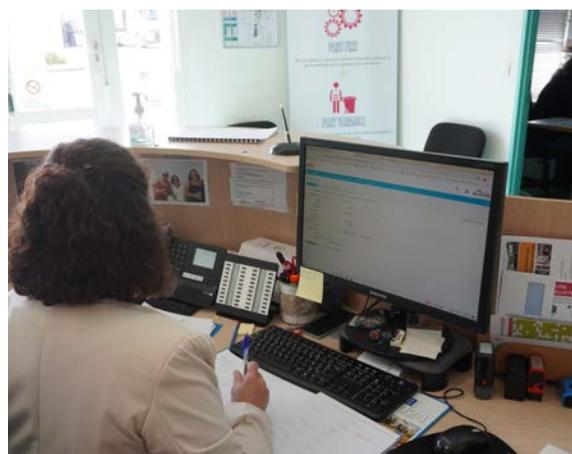
- des emballages, sans limite en dehors de la taille de l'équipement et de la fréquence de collecte,
- des ordures ménagères résiduelles, avec une limite annuelle (nombre de levées de bacs, d'ouvertures de points d'apport collectif ou dotations de sacs rouges).

Les différents cas sont spécifiés dans les tableaux suivants.



UNE PART VARIABLE

Elle est calculée en fonction du dépassement du forfait de la part fixe.





La redevance n'est pas modulée selon le taux d'occupation du logement (cas des résidences secondaires par exemple).

Des cas de sur-dotation en équipements sont prévus dans le règlement de facturation pour répondre à des contraintes spécifiques (foyer de plus de 6 personnes, pathologies dont le traitement génère un surplus de déchets, certaines activités professionnelles).



LES PARTICULIERS

Nombre de comptes

au 1^{er} janvier 2025

| |  PAP + BDV BAC |  PAP + BDV SAC |  PAC | TOTAL |
|--------------|---|---|---|--------|
| C0,5 | 24 503 | 445 | 2 766 | 32 142 |
| C1 | 4 207 | 221 | | |
| TOTAL | 28 710 | 666 | 2 766 | |

Nombre de personnes au foyer

| |  1 à 2 |  3 à 4 |  5 et + |
|--|---|---|---|
| Volume du bac noir  | 120 L | 180 L | 240 L |
| Volume du bac jaune (tri)  | 180 L | 240 L | 360 L |

Pour les familles nombreuses de plus de 6 personnes, la dotation en bacs de volume supérieur à ceux indiqués dans la grille ci-dessus est possible et sera facturée selon les tarifs correspondants.

 **2 FRÉQUENCES DE COLLECTE**

• **C0,5** : collecte 1 semaine sur 2

• **C1** : collecte 1 fois par semaine, sur Montmorillon, Civray et La Roche-Posay

TARIFS 2024 (TTC)

Collecte en bacs



Bac noir : 12 levées

Bac jaune : dans la limite de la taille de l'équipement

| | |  1 à 2 |  3 à 4 |  5 et + |
|---|-------------------------|---|--|--|
| PART FIXE | Abonnement aux services | 140,80 € | | |
| | Forfait proportionnel | C0,5 | 85,80 € | 125,40 € |
| C1 | | 108,90 € | 148,50 € | 189,20 € |
| TOTAL ANNUEL | C0,5 | 226,60 € | 266,20 € | 306,90 € |
| | C1 | 249,70 € | 289,30 € | 330,00 € |
| PART VARIABLE à partir de la 13 ^e levée | | 3,30 € / levée | 4,40 € / levée | 5,50 € / levée |



Collecte en PAC

24h/24 - 7j/7



29 ouvertures
du tambour
(noir)



18 ouvertures
du tambour
(noir)



| | | | |
|---|---|--------------------|--------------------|
| PART FIXE | Abonnement aux services | 140,80 € | |
| | Part proportionnelle au volume des sacs noirs | 80,30 € | |
| TOTAL ANNUEL | | 221,10 € | |
| PART VARIABLE au-delà des dépôts inclus | | 1,65 € / ouverture | 2,20 € / ouverture |

Les sacs noirs et jaunes ne sont plus fournis par le SIMER aux usagers collectés en bacs et en PAC.

Collecte en sacs (rouge et jaune)

2 rouleaux



1 rouleau



| | | | |
|--|---|-----------------|-----------------|
| PART FIXE | Abonnement aux services | 140,80 € | |
| | Forfait proportionnel Dotation annuelle 29 sacs (50L) ou 48 sacs (30L) | C0,5 85,80 € | C1 108,90 € |
| TOTAL ANNUEL | | 226,60 € | 249,70 € |
| PART VARIABLE au-delà de la dotation | | 1.65€ / le sac | |



**2 FRÉQUENCES
DE COLLECTE**

• C0,5 : collecte
1 semaine sur 2

• C1 : collecte 1 fois par semaine,
sur Montmorillon, Civray et La Roche-Posay

Dotation annuelle en sacs jaunes

(pour les usagers dont le mode de collecte est le sac rouge)

1 à 2

2 rouleaux

3 à 4

4 rouleaux

5 ET +

6 rouleaux

Les usagers collectés en sacs rouges pour les ordures ménagères et jaunes pour les emballages et papiers doivent les retirer en déchèteries, sur présentation du PASS Déchets uniquement.



LES PROFESSIONNELS, COLLECTIVITÉS ET CAMPINGS

Nombre de comptes

au 1^{er} janvier 2025

| |  BAC |  SAC |  PAC | TOTAL |
|--------------|---|---|---|--------------|
| C0,5 | 667 | 5 | 155 | |
| C1 + C2 | 523 | 7 | | |
| TOTAL | 1 190 | 12 | 155 | |
| DONT BIO | 70 | | | |
| COLL SUPPL | 15 | | | |
| | 1 205 | 12 | 155 | 1 372 |

C2 : cas particulier avec 2 collectes par semaine.



TARIFS 2024 (TTC)

Collecte en bac

Professionnels

| | |  |  |  |  |  | |
|---|--|---|---|--|---|---|----------|
| PART FIXE | Abonnement aux services | 140,80 € | | | | | |
| | Part proportionnelle au volume des bacs (noir et jaune) incluant un forfait de 12 levées du bac noir | C0,5 | 85,80 € | 125,40 € | 166,10 € | 233,20 € | 446,60 € |
| | | C1 | 108,90 € | 148,50 € | 189,20 € | 256,30 € | 469,70 € |
| TOTAL ANNUEL | | | | | | | |
| | C0,5 | 226,60 € | 266,20 € | 306,90 € | 374,00 € | 587,40 € | |
| | C1 | 249,70 € | 289,30 € | 330,00 € | 397,10 € | 610,50 € | |
| PART VARIABLE à partir de la 13 ^e levée | | 3,30 € / levée | 4,40 € / levée | 5,50 € / levée | 6,60 € / levée | 12,10 € / levée | |

Les collectes supplémentaires

Les professionnels ont la possibilité de bénéficier de collectes supplémentaires aux conditions suivantes :

- 1 passage en C1 s'ils sont sur une zone en C0,5
- 1 passage en C2 s'ils sont sur une zone en C0,5 ou C1
- 1 passage spécifique pour les biodéchets.

Pour ces collectes supplémentaires, le montant de la redevance se décomposera ainsi :

UNE PART FIXE INCLUANT :

- L'abonnement aux services
- L'abonnement à la collecte supplémentaire

+ UNE PART VARIABLE ET UNE PART PROPORTIONNELLE :

correspondant au volume du/des bacs, selon la grille RI en fonction de la collecte en bac de la fréquence initiale (hors collecte supplémentaire).

Collecte en PAC

Professionnels

| | |  29 ouvertures du tambour |  18 ouvertures du tambour |
|---|---|--|--|
| PART FIXE | Abonnement aux services | 140,80 € | |
| | Part proportionnelle au volume des sacs noirs | 80,30 € | |
| TOTAL ANNUEL | | 221,10 € | |
| PART VARIABLE au-delà des dépôts inclus | | 1,65 € / ouverture | 2,20 € / ouverture |

Abonnement annuel à la collecte supplémentaire, en plus des bacs

Professionnels

| OMR C1 (en zone C0,5) | OMR C2 (en zone C0,5) | OMR C2 (en zone C1) |
|--------------------------|--------------------------|------------------------|
| 218,90 € | 876,70 € | 657,80 € |

Collecte des biodéchets C1

Professionnels

| | |  120 L |  240 L |
|----------------------|--|---|--|
| PART FIXE | Abonnement / an / point de collecte | 138,60 € | |
| | Part proportionnelle d'un forfait de 52 levées | 85,80 € | 166,10 € |
| TOTAL ANNUEL | | 224,40 € | 304,70 € |
| PART VARIABLE | | 0,92 € / levée | |

2 FRÉQUENCES DE COLLECTE

- C0,5 : collecte 1 semaine sur 2
- C1 : collecte 1 fois par semaine, sur Montmorillon, Civray et La Roche-Posay
- C2 : cas particulier avec 2 collectes par semaine





REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (REOM) SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'ANCHÉ, BRUX, CHAUNAY, ROMAGNE, VALENCE-EN-POITOU ET VOULON



REOM / PARTICULIERS

Sur le territoire des communes d'Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon, le montant annuel 2024 de la REOM pour les particuliers est établi par foyer, en fonction du nombre d'occupants et de la fréquence de collecte. Un tarif spécifique aux résidences secondaires est également appliqué.

TARIFS 2024 (TTC)

Nombre de comptes

au 1^{er} janvier 2025

| | Résidence principale | Résidence secondaire |
|--------------|----------------------|----------------------|
| C1 | 2 933 | 274 |
| C2 | 807 | 32 |
| TOTAL | 3 740 | 306 |
| | 4 046 | |

Résidence principale

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 et + |
|-------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| 1 collecte par semaine | 196,90 € | 240,90 € | 291,50 € | 322,30 € | 372,90 € |
| 2 collectes par semaine | 220,00 € | 266,20 € | 312,40 € | 349,80 € | 392,70 € |

Résidence secondaire

| | |
|---------|----------|
| Forfait | 215,60 € |
|---------|----------|

REOM / PROFESSIONNELS

Pour les professionnels, sur le territoire des communes d'Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon, le montant annuel 2024 de la REOM est appliqué selon les tarifs forfaitaires pratiqués par la Communauté de Communes du CIVRAISIEN en POITOU, qui détermine l'abonnement aux services, sans part proportionnelle et selon trois catégories :

- les entreprises faibles producteurs (FP),
- les entreprises standard (ES),
- les entreprises particulières.

Nombre de comptes

au 1^{er} janvier 2025

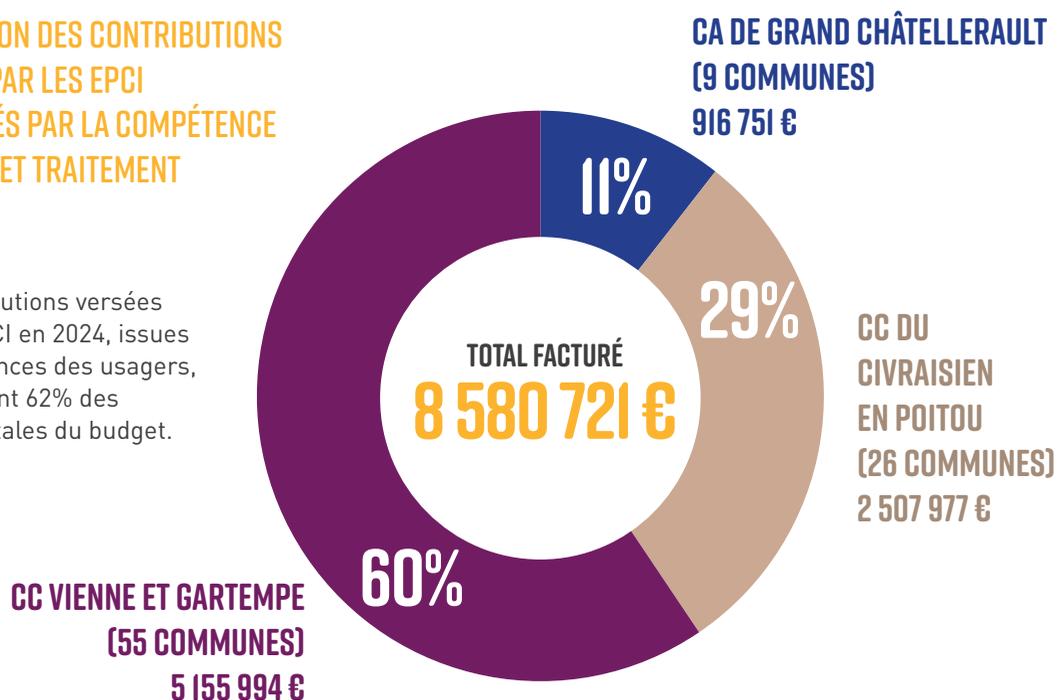
| | PAP ES | PAP FP | CS PARTICULIERS |
|--------------|------------|-----------|-----------------|
| C1 | 66 | 15 | |
| C2 | 36 | 25 | 31 |
| TOTAL | 102 | 40 | 31 |
| | 173 | | |

TARIFS 2024 (TTC)

| | |
|-------------------|----------|
| Faible producteur | 89,10 € |
| Standard | 217,80 € |

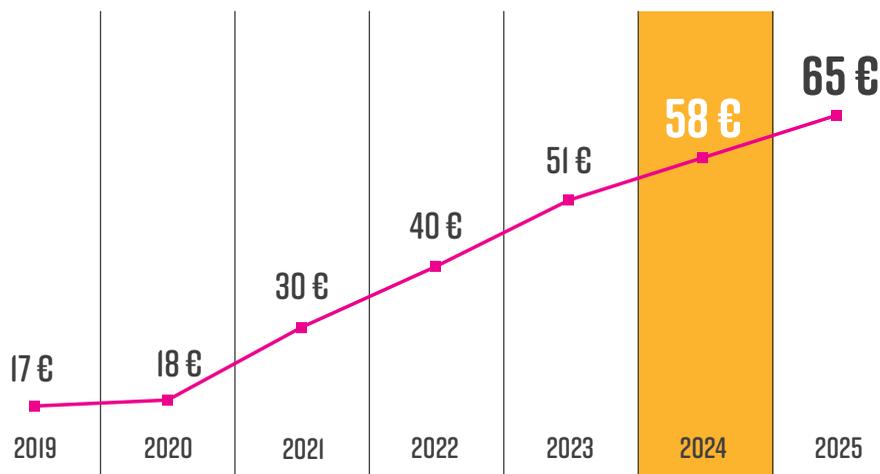
RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS VERSÉES PAR LES EPCI CONCERNÉS PAR LA COMPÉTENCE COLLECTE ET TRAITEMENT

Les contributions versées par les EPCI en 2024, issues des redevances des usagers, représentent 62% des recettes totales du budget.



ÉVOLUTION DE LA TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP)

Après une augmentation de 11 €/tonne appliquée entre 2022 et 2023, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) a de nouveau enregistré une évolution de 7 € en 2024, soit depuis 2020 une hausse globale de 40 €/tonne enfouie.



RÉSULTATS DE L'EXERCICE

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

LES DÉPENSES ET RECETTES D'EXPLOITATION

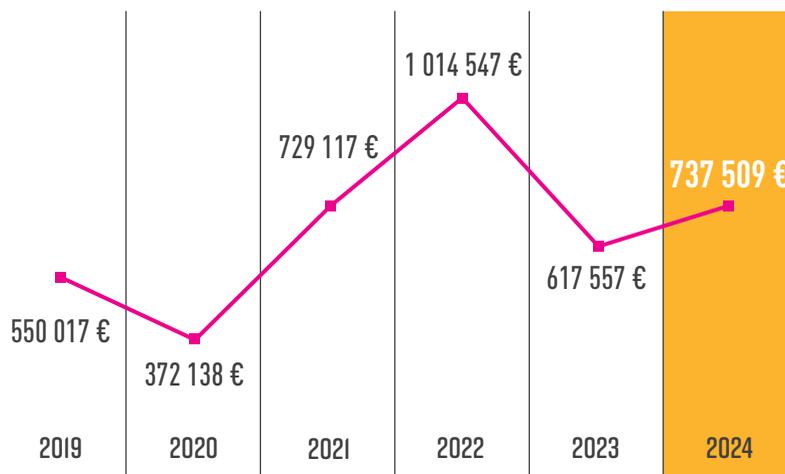
| | |
|-------------------------------|-----------------------|
| Montant des dépenses | 13 487 377,37 € |
| Montant des recettes | 13 860 284,62 € |
| Résultat de l'exercice | 372 907,25 € |
| Résultat antérieur reporté | 1 410 585,15 € |
| Résultat de clôture | 1 783 492,40 € |



L'année 2024 s'est clôturée par un résultat excédentaire de 372 907 € en raison notamment de recettes liées aux ventes de matériaux et de marchandises plus dynamiques qu'en 2023 (+120 k€) et des atténuations de charges en évolution (+103 k€).



ÉVOLUTION DES RECETTES ISSUES DES VENTES DE MATÉRIAUX



LES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

| | |
|---|----------------------|
| Montant des dépenses | 2 076 557,19 € |
| Montant des recettes | 1 737 674,19 € |
| Résultat de l'exercice | -338 883,00 € |
| Résultat antérieur reporté | 1 095 143,43 € |
| Solde des restes à réaliser de l'exercice | -584 782,88 € |
| Résultat de clôture | 171 477,55 € |

Les dépenses d'investissement se sont composées de la façon suivante :

- 44 % par le remboursement du capital d'emprunt (910 034 €)
- 28 % pour le financement des Restes à Réaliser de l'année 2023 (584 660 €)
- 10 % par les amortissements de subventions (203 149 €)

et le solde (378 712 €), par différentes dépenses telles que :

- des dispositifs de pré-collecte et de travaux associés,
- des aménagements, ainsi que différents équipements pour les déchèteries,
- des matériels roulants,
- et divers travaux sur sites.

Celles-ci ont été autofinancées par les dotations aux amortissements (96%) et par des subventions d'équipement (4%).

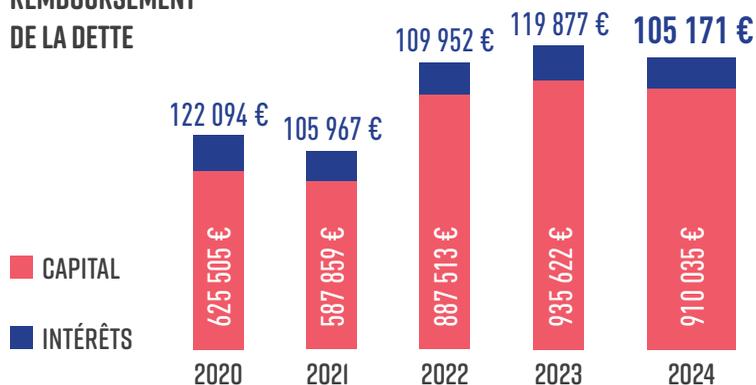
Le solde des Restes à Réaliser de 2024, qui devra être financé sur l'exercice 2025, s'élève quant à lui à 584 782,88 € et concerne pour l'essentiel des matériels roulants.

L'ÉTAT DE LA DETTE

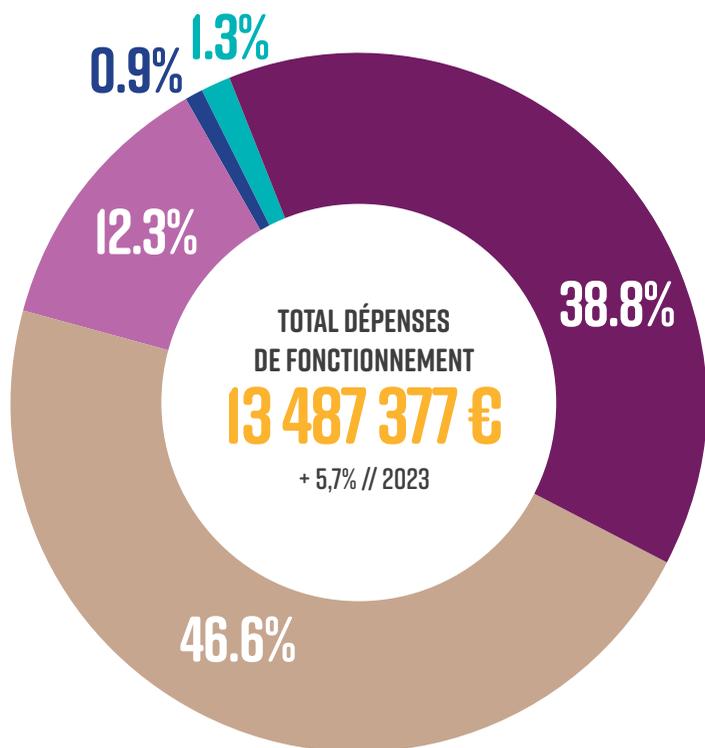
| Année | Capital | Intérêts | Total versement | Capital restant dû |
|-------------|------------------|------------------|--------------------|--------------------|
| 2020 | 625 505 € | 122 317 € | 747 821 € | 4 273 588 € |
| 2021 | 587 859 € | 105 967 € | 693 826 € | 7 145 729 € |
| 2022 | 887 513 € | 109 952 € | 997 465 € | 7 454 359 € |
| 2023 | 935 622 € | 119 877 € | 1 055 499 € | 6 518 737 € |
| 2024 | 910 035 € | 105 171 € | 1 015 206 € | 5 608 702 € |

L'augmentation de la dette constatée depuis 2021 correspond au financement des investissements liés au déploiement de la redevance incitative.

REMBOURSEMENT DE LA DETTE



DÉPENSES D'EXPLOITATION



Charges à caractère général

5 237 668 € + 7,9% // 2023

Charges de personnel
et frais assimilés

6 285 227 € + 3,6% // 2023

Dotations aux amortissements

1 662 416 € + 2,9% // 2023

Charges financières

121 316 € - 11,5% // 2023

Autres charges

180 750 € + 112,4% // 2023

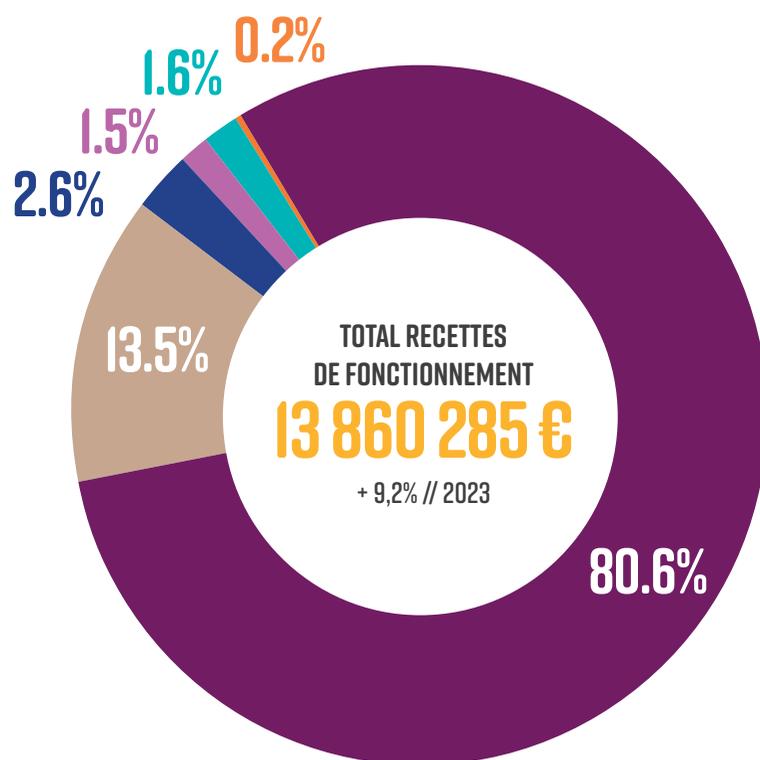
Montants des principales prestations sous-traitées à des entreprises extérieures



| | | |
|--|--------------------|--------|
| Traitement des déchets ultimes et inertes | 2 150 542 € | + 6 % |
| Collecte du verre | 125 307 € | + 5 % |
| Collecte et traitement des déchets dangereux | 116 472 € | + 10 % |
| Fourniture et maintenance des pneumatiques | 119 299 € | + 73 % |
| Entretien des vêtements de travail | 38 407 € | 0 % |
| Maintenance des contrôles d'accès et des systèmes de géolocalisation | 42 339 € | + 17 % |
| Valorisation des végétaux | 47 735 € | + 37 % |



RECETTES D'EXPLOITATION



Produits des services et ventes
11 175 696 € + 15,8% // 2023

Subventions d'exploitation
1 869 118 € - 3,5% // 2023

Atténuations de charges
361 184 € + 40% // 2023

Recettes d'investissement
203 149 € - 2,5% // 2023

Autres produits de gestion courante
227 093 € + 16,6% // 2023

Produits exceptionnels
24 043 € - 46% // 2023

Montant des recettes perçues au titre de la valorisation

| | | ^v | TOTAL |
|--|------------------|------|--------------------------|
| Vente des matériaux centre de tri | 340 855 € | +23% | 724 830 € +20% |
| Vente des matériaux déchèteries (ferrailles + batteries) | 167 320 € | +1% | |
| Vente du verre | 82 415 € | +33% | |
| Vente de broyat de bois | 70 862 € | +38% | |
| Vente de compost et mulch | 63 378 € | +35% | |

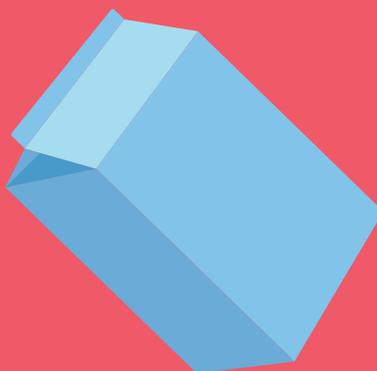
Principales recettes perçues au titre des prestations de services réalisées

| | | | |
|--|------------------|--------|-------------------------|
| Prestations pour le tri et le transport de la CS | 264 662 € | -4,4% | 663 751 € +5% |
| Prestations diverses pour les professionnels | 170 097 € | +10,7% | |
| Accès et apports des professionnels en déchèteries | 146 509 € | +42,4% | |
| Prestations de broyage de bois | 43 349 € | -31,5% | |
| Prestations pour les collectivités et associations | 36 118 € | +60,8% | |
| Autres | 3 016 € | -76,9% | |

Principaux soutiens perçus

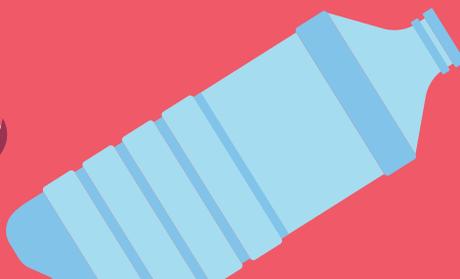
| | | | |
|---|--------------------|--------|-----------------------------|
| CITEO (emballages et papiers) | 1 432 301 € | +16,7% | 1 863 682 € -0,4% |
| ADEME | 219 755 € | -49,7% | |
| OCAD3E (appareils électriques et électroniques) | 78 760 € | +35,7% | |
| ECO-MAISON (mobilier) et les autres REP | 73 652 € | +14,3% | |
| RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE | 37 272 € | -41,6% | |
| ECO-DDS (produits dangereux) | 16 442 € | +21,3% | |
| ECO-TLC (textiles) | 5 500 € | -16,4% | |

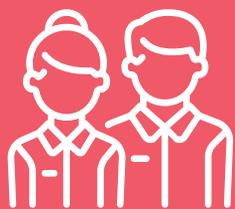
VOS DÉCHETS, NOTRE MÉTIER LE BILAN SOCIAL





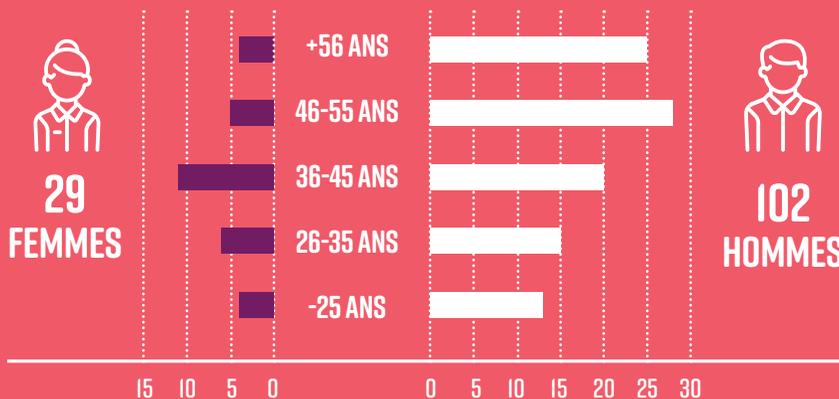
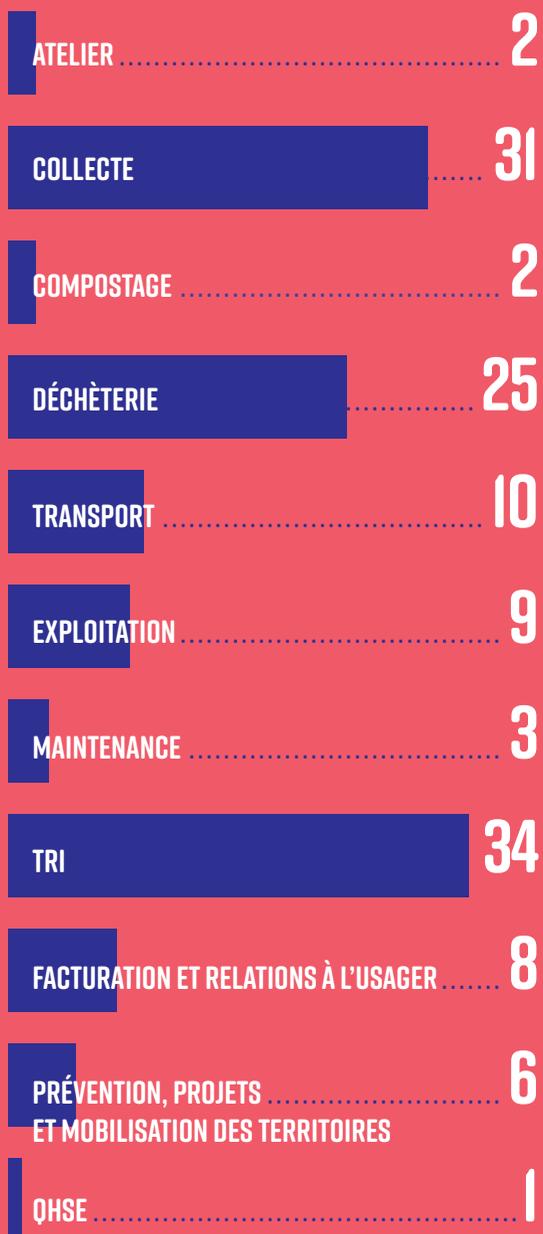
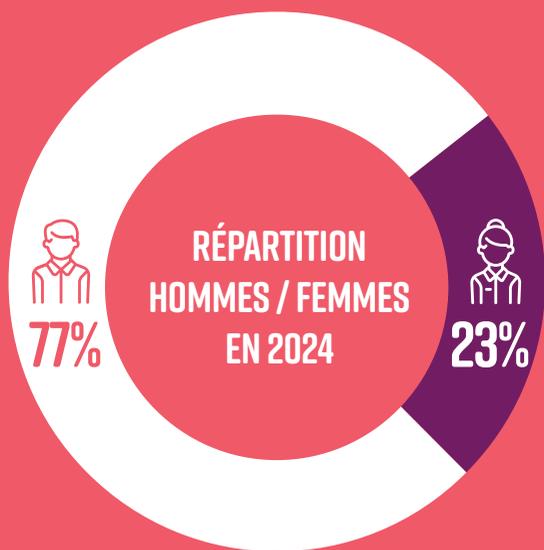
L'une des vertus méconnues de la prévention et la gestion des déchets est la création de nombreux emplois liés à cette activité. A ce titre, le SIMER est un acteur important du territoire qui s'efforce de pratiquer une politique de formation soutenue pour accompagner ses agents dans des métiers en constante évolution.

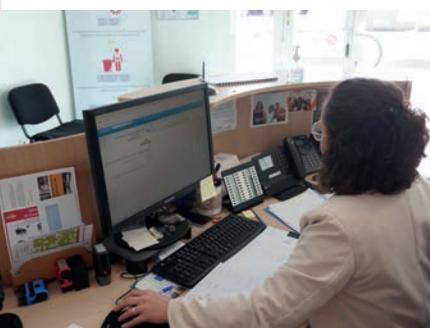




131 AGENTS EN 2024

- 50 TITULAIRES
- 46 CDI
- 16 CDD DE DROIT PRIVÉ
- 19 EMPLOIS AIDÉS





FORMATION



60 AGENTS

ONT SUIVI AU MOINS UNE FORMATION SUR UN EFFECTIF DE 131 AU 31/12/2024

SOIT PLUS DE 45 % DE L'EFFECTIF CONCERNÉ



1825,5 HEURES DE FORMATIONS SOIT 274,50 JOURS SUR L'ANNÉE 2024

31 902 € VERSÉS À DES ORGANISMES DE FORMATION

24 011 € DE COTISATIONS CNFPT

PROTECTION SOCIALE

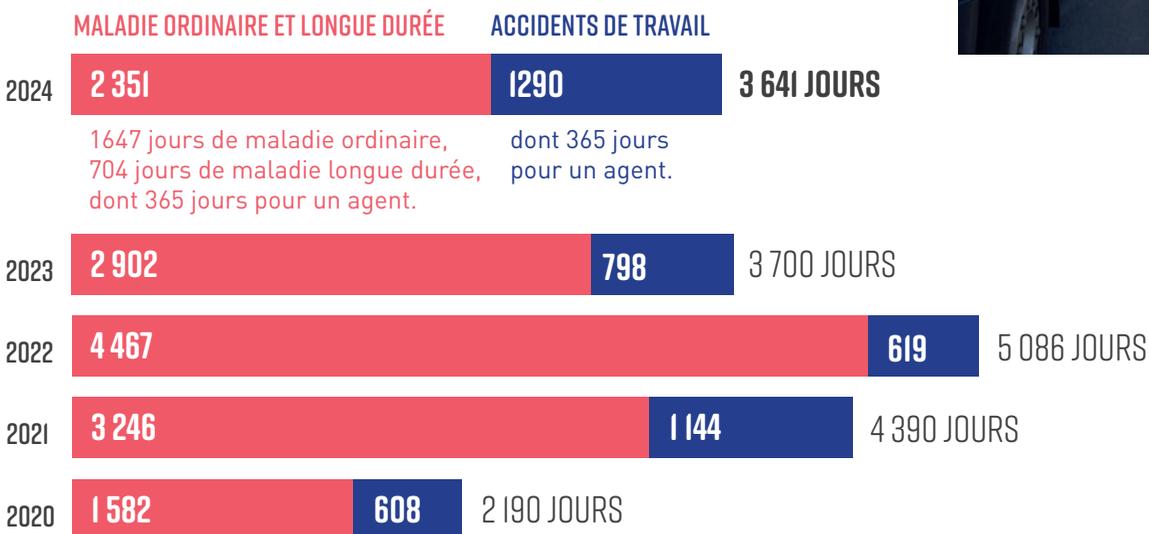
Montant global annuel de la participation santé : **2 650 €**

Montant global annuel participation Prévoyance : **1 285 €**

COMITÉ NATIONAL D'ACTIIONS SOCIALES

La participation pour l'action sociale auprès du Comité National est de **27 776 €**

ABSENTÉISME, REPRÉSENTÉ EN JOUR



PROJETS 2025

DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES FILIÈRES

Par exemple la REP (Responsabilité Élargie Producteurs) pour les Produits et Matériaux de Constructions du Bâtiment (PMCB) sera déployée dans certaines déchèteries.

HARMONISATION DES MODES ET SCÉMAS DE COLLECTE SUR L'ENSEMBLE DES 90 COMMUNES

Tous les usagers seront désormais collectés avec :

Les mêmes équipements : bacs individuels (noirs et jaunes), points d'apport collectif ou sacs (rouges et jaunes).

La même fréquence, soit tous les 15 jours sauf pour Civray, La Roche Posay et Montmorillon (collecte hebdomadaire).

Les circuits de collecte seront optimisés en fonction de ces changements.



APPLICATION DU RÈGLEMENT DE SERVICE

Le règlement de collecte, de facturation et des déchèteries ont été fusionnés en un règlement de service et amendé en 2024. Approuvé par les élus et transmis aux collectivités, il sera appliqué en 2025.

INSTALLATION DE COMPOSTEURS GRUTABLES

Certains composteurs collectifs de Civray et Montmorillon évolueront avec un nouvel équipement plus compact et facile à gérer grâce un système de vidage par grutage.





FIN DU TRI SUR LE SITE DE L'ÉCO-PÔLE, RÉORGANISATION ET ENTENTE AVEC LE CALITOM

A compter de fin juin, le process de tri de Sillars (trop vieillissant, conditions de travail des agents plus en adéquation, capacité industrielle et rendements difficilement compatibles avec les objectifs nationaux de la filière, ...) sera arrêté. Le tri des emballages recyclables se fera dorénavant sur le centre de tri ATRION dans le cadre d'une entente intercommunale avec le CALITOM et la Communauté de communes de la Haute-Saintonge.



QUAI DE TRANSFERT PROVISOIRE À CIVRAY

En attendant la création du futur quai de transfert sur Civray, un transfert provisoire va être aménagé en bas de quai de la déchèterie de Civray afin de prévenir de la future augmentation des volumes en transit liés notamment à l'augmentation des volumes de recyclables et d'améliorer la sécurité des agents et des usagers.

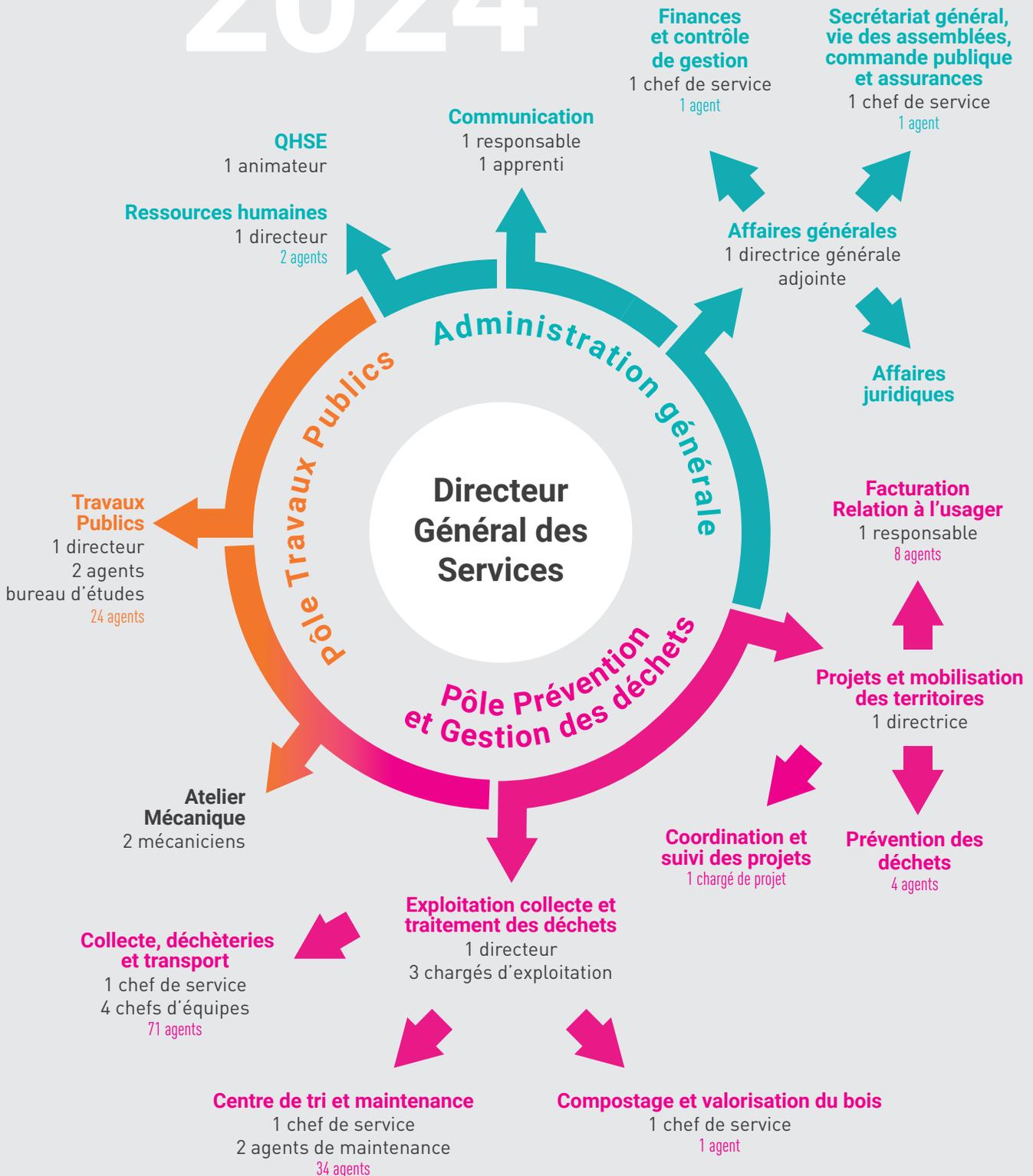
FAIRE DES DÉCHÈTERIES, UN LIEU DE PRÉVENTION

Le syndicat mobilisera un bureau d'études pour transformer les déchèteries en lieu de prévention. Il réalisera un diagnostic sur le terrain auprès des usagers, des agents et des partenaires. Un plan d'actions sera proposé.

ORGANIGRAMME

2024

au 31 décembre



| | |
|----------------|---|
| AAP | Appels À projets |
| ADECL | Changement de nom en 2023 : Association Agir Durablement pour l'Emploi et la Création de Liens |
| ADEME | Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie |
| BDV | Collecte en Bout-de-Voie |
| CA | Communauté d'Agglomération |
| CAGC | Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut |
| CC | Communauté de communes |
| CCCP | Communauté de communes du Civraisien en Poitou |
| CCVG | Communauté de communes Vienne et Gartempe |
| CHSCT | Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail |
| CNFPT | Centre National de la Fonction Publique Territoriale |
| COÉCIEN | Communes d'Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon |
| CT | Comité Technique |
| CMA | Chambre des Métiers de l'Artisanat |
| CU | Communauté Urbaine |
| CUGP | Communauté Urbaine de Grand Poitiers |
| DAE | Déchet d'activité Economique |
| DDS | Déchets Diffus Spécifiques |
| DEEE | Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques |
| ECT | Extension des Consignes de Tri |
| EIT | Ecologie Industrielle et Territoriale |
| EPCI | Etablissement Public de Coopération Intercommunale |
| EPI | Équipement de Protection Individuel |
| ESS | Économie Sociale et Solidaire |
| ETNA | Appel à projet pour promouvoir l'Écologie Territoriale en Nouvelle-Aquitaine |
| EITNA | Ecologie Industrielle et Territoriale Nouvelle-Aquitaine |
| ICPE | Installation Classée pour la Protection de l'Environnement |
| ISDND | Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux |
| LTECV | Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte |
| LPO | Ligue de Protection des Oiseaux |
| OMA | Ordures Ménagères et Assimilées (correspond aux déchets contenus dans les sacs noirs, jaunes et au verre) |
| OMR | Ordures Ménagères Résiduelles (correspond aux déchets contenus dans les sacs noirs) |
| PAC | Point d'Apport Collectif |
| PAP | Porte -à- porte |
| PE | Polyéthylène |
| PET | Polyéthylène Téréphtalate |
| PLPDMA | Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés |
| PP | Polypropylène |
| PR | Point de Regroupement |
| PS | Polystyrène |
| QHSE | Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement |
| REOM | Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères |
| REP | Responsabilité Élargie des Producteurs |
| RI | Redevance Incitative |
| SPPGD | Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets |
| SYMCTOM | Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères |
| TLC | Textiles, Linge, Chaussures |

C0,5/C1/C2

Nombre de ramassage hebdomadaire des déchets.
C0,5 à une collecte toutes les 2 semaines,
C1 correspond à une collecte par semaine,
C2 à 2 collectes par semaine.

CITÉO

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.
financement.

Eco-organisme

Organisme en charge d'assurer techniquement ou financièrement la collecte séparée des déchets et leurs traitements.

SIMER

Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Valorisation énergétique

Opération qui consiste à récupérer et valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets par combustion.

Valorisation matière

Traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage.

Valorisation organique

Mode de traitement des déchets organiques ou fermentescibles par compostage ou méthanisation.

SUIVEZ
NOS ACTIONS



simer86.fr



Siège Administratif et Pôle Travaux Publics

31 rue des Clavières BP 60040 - 86501 MONTMORILLON CEDEX
05 49 91 11 90 - siege.administratif@simer86.fr

Pôle Gestion des Déchets

Eco-Pôle - « La Poudrerie » - 86320 SILLARS
05 49 91 96 42 - ecopole@simer86.fr

Graphisme : Priscille Saule / www.priscillesaule.com
Crédits photos : SIMER, Sébastien LAVAIL,
Séché Eco-Industries, CITEO, AdobeStock,
Ludozme, AFM, Carrières Irizarren.

